

le bulletin municipal de Vaulnaveys-le-haut

- à noter, état civil
page 2
- mot du Maire
page 3
- les décisions
page 4
- intercommunalité
page 13
- vie de la commune
page 20
- le dossier
page 32
- patrimoine
page 38
- vie des associations
page 42
- infos
page 46
- en +, dernière minute
pages 50 et 52



bulletin N°66
janvier 2012

La Mairie

Jours et horaires
d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
mardi : de 10h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30.

Tél. 04 76 89 18 05

Fax. 04 76 89 10 85

mairie@vaulnaveys-le-haut.fr

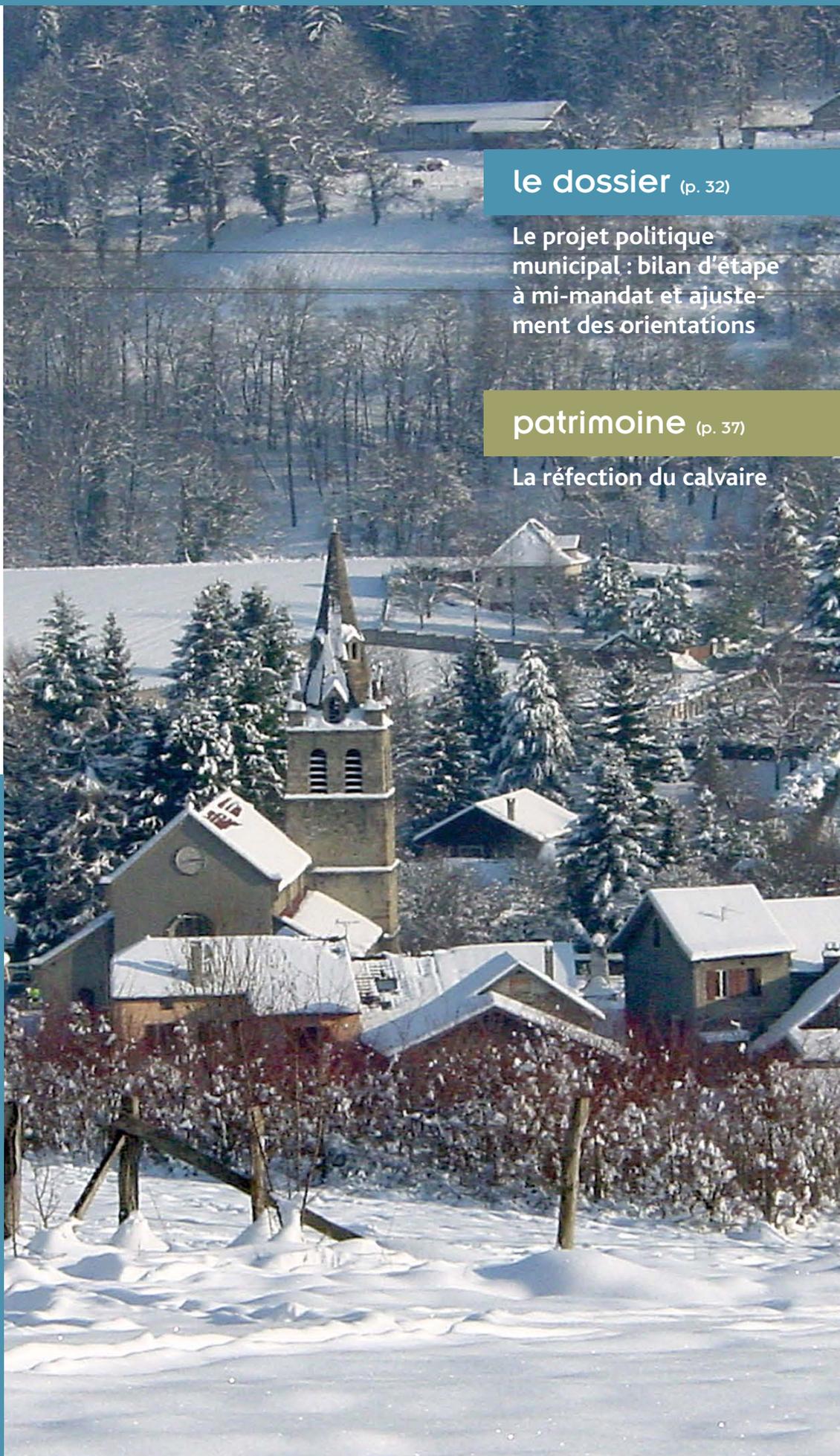
www.vaulnaveys-le-haut.fr

le dossier (p. 32)

Le projet politique
municipal : bilan d'étape
à mi-mandat et ajuste-
ment des orientations

patrimoine (p. 37)

La réfection du calvaire



Garderie périscolaire

Tél. 04 76 89 28 20
du lundi au vendredi :
7h15 - 8h30 et 16h30 - 18h15

Bibliothèque

mardi et mercredi :
17h00-19h00,
vendredi : 16h30-19h00,
samedi : 10h00-12h00.

En juillet / août :
seulement les mardis
et vendredis de 17h à 19h.

Espace jeune (12-17 ans)

le mercredi après-midi 13h30-
18h et les vacances scolaires

Marché

tous les vendredis de 16h à 20h
place Eugène Riband

Pompiers

En cas de sinistre, appelez le 18
ou le 112 (depuis un portable).
Prenez le temps de donner la nature
du sinistre, votre nom, votre
adresse complète, le n° de la rue
et surtout la commune dont vous
dépendez. Pour les habitants
d'Uriage, précisez le nom de la
commune : Vaulnaveys-le-Haut.

Déchetterie

mardi, jeudi, vendredi : 8h-13h
mercredi : 8h-13h et 14h-18h
samedi : 8h-18h

Transports

Ligne 6050

Vizille - Uriage - Gare de Gières
- Grenoble

Ligne 6051

Le Pinet - Uriage - Gare de Gières

Ligne 6010

Chamrousse - Uriage - Grenoble

Renseignements

ALLO Transisère 0820 08 38 38
ou www.itinisere.fr

Des fiches horaires
sont disponibles à la Mairie.

EDF/GDF

Service accessible 7j/7, 24h/24
Accueil clientèle : 0 810 898 178
Urgence Électricité :
0 810 333 338

état civil

Naissances bienvenue à :

- **BUCKI** Charlie, Hélène née le 02/06/2011
- **BUCKI** Lukas né le 02/06/2011
- **BOUILLET** Alexis, Philippe, Paul né le 15/06/2011
- **SIROLI** Elisa, Lila née le 01/07/2011
- **SIEURIN** Lilie, Camille née le 11/07/2011
- **YAHIAOUI** Oscar, Paul, Bo né le 19/07/2011
- **MAHNANE** Loris né le 16/09/2011
- **CAPUANO** Milann, Maurice né le 03/08/2011
- **BECQUEVORT** Corentin, Paul, Victor né le 11/10/2011
- **BLANCHARD** Louis, Baptiste né le 11/10/2011
- **MENEZ** Morgane, Marie née le 12/10/2011
- **ANDRU** Youena née le 27/10/2011
- **NASSIRI** Clémence, Jade, Roxanne née le 05/11/2011
- **CECI** Angelina, Manon, Louisa née le 12/11/2011
- **SROCZYNSKI** Johann, Liam né le 28/11/2011

Mariages ils se sont unis devant nous :

- **BESSE** Manuel, Pierre, Jean et **GARCIA** Aurélie, Gina, le 25 juin 2011
- **ANDREOLETY** Lilian, Hervé et **MACALUSO** Johanne, le 25 juin 2011
- **NOUHAILLAGUET** Dorian, Denis et **DE PALMA** Alexandra, Marie-Louise, le 2 juillet 2011
- **RIVAL** Florent, Eric, Michel et **ORECCHIA** Mélanie, Carole, le 9 juillet 2011
- **GRASLIN** Rudy, Gabriel et **DA CRUZ** Carla, Manuela, le 16 juillet 2011
- **VIDELIN** Jean-Christophe et **LAVOREL** Sabine, Claude, le 24 août 2011
- **RANIERI** Christian et **CAJON** Céline, le 10 septembre 2011
- **DAHMANI** François, Désiré, Alain et **SCHILLIG** Isabelle, Véronique, le 17 septembre
- **CELANT** Antoine et **CHAVAND** Maryline, le 30 septembre 2011

Décès c'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

- **ODRU** François, le 14 mars 2011
- **BONNARD** Marguerite, Elise veuve REYMOND-LARUINA, le 29 juillet 2011
- **BABIN** Pierre, le 6 août 2011
- **MUSITELLI** Andrée, Marie, le 2 octobre 2011
- **BARADUC** Jacques, le 25 octobre 2011
- **ARMAND** Eugène, Gérard, Joseph, le 27 octobre 2011
- **BEITONE** René, Marcel, Marc, le 3 novembre 2011
- **FLORES** Pedro, le 10 novembre 2011
- **BESSON** Serge, Robert, le 18 novembre 2011
- **ROUSSEL** Odile, Henriette, le 23 novembre 2011
- **PERRIER-MICHON** Charles, Jean, André, le 5 décembre 2011
- **DESPRIS** Alfred, le 14 décembre 2011





Comme je m'y étais engagé, soucieux de partager avec vous, en toute transparence, l'information, ce bulletin vous présente notre bilan de mi-mandat ainsi que les grands projets pour les trois années qui viennent.

Vous pourrez ainsi mesurer le chemin parcouru, comme celui qui reste à faire. Encore que certaines inconnues pèsent toujours sur notre avenir et qu'il est de mon devoir de vous en rendre compte.

Nous venons de terminer une année 2011 riche en événements de toute sorte, mais le plus marquant, celui qui va déterminer notre futur, aura été celui de la Réforme Territoriale avec le schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet de l'Isère.

Il prévoyait, souvenez-vous, sans aucune concertation, l'obligation pour la communauté du Sud Grenoblois, de fusionner avec la Métro.

Vaulnaveys-le-Haut, comme une large majorité des autres membres de la CCSG, a manifesté son opposition à ce diktat et notre communauté a déposé un recours auprès de la commission chargée de valider le schéma préfectoral.

Le 12 décembre dernier, nous avons eu la satisfaction d'avoir été entendus car l'amendement rédigé par la CCSG et la MÉTRO a été adopté par la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) pour passer d'une prescription à une orientation de fusion.

En clair, cela signifie que nous avons jusqu'en 2014 pour nous rencontrer et négocier point par point les conditions d'une entrée de la CCSG dans la MÉTRO. Pour autant, cela signifie-t-il qu'en cas de désaccord persistant, nous aurons la possibilité de revenir en arrière ? Personne ne peut l'affirmer aujourd'hui.

Comme vous le voyez nous sommes là face à des incertitudes majeures, mais qui sont autant de défis passionnants à relever. Gageons que le bon sens et l'intelligence des uns et des autres sauront l'emporter pour bâtir un projet commun favorable à l'ensemble de nos populations.

C'est le vœu que je forme en cette année 2012 avant de m'adresser à chacun d'entre vous :

Que cette nouvelle année vous apporte la santé indispensable à la réalisation de tous vos projets, aussi bien personnels, professionnels que familiaux.

Jérôme RICHARD,
Maire



Du nouveau dans l'urbanisme

L'article 28 de la loi de finances rectificative n° 201-1658 du 29/12/2010 crée un nouveau régime de fiscalité de l'urbanisme en instaurant la taxe d'aménagement.



LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA)

Articles L.331-1 à L.331-34 du code de l'urbanisme

À compter du 1^{er} mars 2012, elle remplacera :

- la Taxe Locale d'Équipements (TLE)
- la Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles (TDENS)
- la Taxe Départementale pour le financement des Conseils en Architecture, en Urbanisme et en Environnement (TDCAUE)

Le fait générateur de ces taxes était le permis de construire et la TLE est perçue par la commune alors que la TDENS et la TDCAUE sont perçues par le département. Le montant de ces 3 taxes est proportionnel à la Surface Hors Œuvre Nette (Shon).

La taxe d'aménagement se substituera donc à la TLE, pour sa part communale, pour être applicable le 1^{er} mars 2012.

Champ d'application

La TA est applicable à tout dossier de demande d'autorisation d'urbanisme déposé à compter du 1^{er} mars 2012, à savoir :

- constructions, reconstructions et agrandissements
- emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles
- piscines
- panneaux photovoltaïques au sol
- éoliennes d'une hauteur supérieure à 12 m
- emplacements de stationnement non compris dans la surface de construction

Exonérations

Sont exonérés :

les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^o de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des

PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit).

Base d'imposition

L'assiette de la taxe est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de construction, celle-ci étant constituée par la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80m calculée à partir du nu intérieur des bâtiments.

Précision :

Le calcul de la TLE était basé sur la Shon alors que celui de la TA est basé sur la surface de la construction, à savoir, la somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m, à partir du nu intérieur.

Sont donc compris les garages qui ne rentrent pas dans le calcul de la Shon.

Une valeur unique est fixée par mètre carré : elle s'élève à 660€ et les maisons d'habitation bénéficient d'un abattement de 50% pour les 100 premiers mètres carrés.

Par exemple, pour une maison d'habitation de 120 m², la base d'imposition est de 330€ pour les 100 premiers mètres carrés et de 660€ pour les 20 mètres suivants.

L'abattement de 50% concerne également :

- les locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt aidé de l'état hors champ d'application du PLAI;
- les locaux à usage industriel;
- les locaux à usage artisanal;

- les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale;
- les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Taux d'imposition :

La fourchette des taux est fixée à 5% pour une durée de 3 ans mais pourra être révisée chaque année. Les communes pourront pratiquer des taux différents par secteur de leur territoire pour tenir compte du coût réel de l'urbanisation dans chaque secteur. Le taux pourra varier de 5 à 20% mais devra être justifié et motivé.

Afin de mettre en place de nouveaux outils et notamment celui des taux majorés pour certains secteurs, les communes disposeront d'une période intermédiaire et auront le choix entre l'utilisation du régime actuel des participations ou l'utilisation du taux majoré de la TA dès le 1^{er} mars 2012.

En tout état de cause, les trois taxes précitées seront définitivement abrogées le 1^{er} janvier 2015.

CALCUL DE LA TA

Le montant sera égal à Base d'imposition x surface de la construction x taux d'imposition adopté par le conseil

Exemple pour une maison de 125m² et un garage de 25m² avec une place de stationnement et un taux de 5% adopté par le conseil municipal :
Le montant de la TA calculé sur une superficie de 150m² sera de 3400€ pour la maison et la place de stationnement.

A titre comparatif, la TLE étant calculée sur la Shon qui ne comprend pas de garage, soit 125m² sera égale à 2697€ (les bases de la TLE sont de 370€ pour les 80 premiers mètres carrés et 540€ pour les suivants).

Par ailleurs, les places de stationnement extérieures à l'habitation mais situées dans le tènement foncier sont désormais taxables ainsi que les piscines qui ne l'étaient pas dans l'application de la TLE.

Précision

Autres aménagements taxables :

- piscine : superficie de la piscine x 200€ x 5%
- place de stationnement : 2000€ (le montant peut être porté à 5000€ sur délibération du conseil municipal) x 5% = 100€
- panneaux photovoltaïques au sol : superficie x 10€ x 5%
- tentes, caravanes... : nombre d'emplacements x 3000€ x 5%
- éoliennes : nombre d'éoliennes x 3000€ x 5%

Etablissement et recouvrement

Ce sont les services de l'Etat (DDT) qui établissent la taxe, le trésorier qui la recouvre selon deux échéances (12 et 24 mois après la décision) ou une seule échéance en cas de permis modificatif ou si le montant est inférieur à 1500€. A titre comparatif, les échéances pour la TLE sont de 18 et 36 mois.

LES OBJECTIFS

Simplification

diminution du nombre de taxes et participations
fin du système des 9 catégories de construction.

Souplesse pour les collectivités

sectorisation des taux et non plus un taux unique sur tout le territoire communal et liberté de fixation du ou des taux.



Modification du PLU

Du lundi 12 décembre 2011 au vendredi 13 janvier 2012, un commissaire enquêteur a été nommé et a reçu les remarques concernant l'enquête publique relative à l'intégration des zones humides et du schéma d'assainissement des eaux pluviales.

Suite à ses recommandations, le conseil municipal procèdera à une modification du Plan Local d'Urbanisme.

Urbanisme : le respect des règles est impératif

Vous souhaitez construire, aménager ou modifier votre habitation, implanter une piscine, faire une clôture Comment faire ?

Vous devez faire une demande en mairie avant le démarrage des travaux.

En fonction de la nature, de l'importance et de la localisation de votre projet, vous devez établir votre demande ou votre déclaration sur le formulaire correspondant. Une notice explicative détaillée est disponible sur le site du ministère chargé de l'urbanisme.

www.urbanisme.equipement.gouv.fr

Le formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle doit être utilisé pour les projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et ses annexes, si celles-ci font plus de 20m².

Le formulaire de déclaration préalable permet de déclarer des aménagements ou des constructions, non soumis à permis (abri de jardin, vélux, piscine, clôture, construction de moins de 20m²....)

Le formulaire de demande de permis d'aménager peut être utilisé pour tous types de travaux ou d'aménagement (lotissements, remembrements).

Le délai d'instruction est de :

3 mois pour le permis d'aménager

2 mois pour le permis de construire

1 mois pour la déclaration préalable

Si votre projet nécessite une modification du délai d'instruction, vous en serez informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

Dans un contexte de fort développement de la commune, la municipalité se doit de veiller à ce que les règles adoptées et les autorisations délivrées soient respectées. Alors, si vous avez un doute sur la situation de votre terrain ou sur le régime (permis ou déclaration) auquel doit être soumis votre projet, n'hésitez pas à vous renseigner et à demander conseil auprès du service urbanisme de la mairie. Cela vous évitera d'éventuelles déconvenues et surtout de vous retrouver devant les tribunaux.

A ce propos deux nouvelles affaires viennent d'être jugées et les faits délictueux relevés par la police municipale ont été condamnés par le Tribunal correctionnel de Grenoble avec obligation de démolir et de remettre en état les lieux.



Une réserve foncière près des écoles

Certains ont pu s'étonner des travaux d'abattage et de défrichage entrepris sur la propriété qui jouxte nos écoles. Ils n'ont, pour l'instant, pour but que de leur apporter soleil et lumière.

Ces opérations font suite à l'achat par la commune du terrain et de la maison afin de constituer une réserve foncière en vue d'une extension future des bâtiments scolaires.

Cette acquisition va permettre de reprendre un projet qui avait dû être abandonné, faute d'espace, et qui visait à supprimer les préfabriqués, à repenser l'organisation des classes et à doter les activités périscolaires de locaux adaptés.

Elagage

Les services municipaux ainsi que les agents de la communauté de communes en charge du ramassage des ordures ménagères sont trop souvent gênés par des haies non taillées qui débordent sur la voie ou des arbres que certains propriétaires omettent d'élaguer.

Nous tenons à rappeler à tous que ces travaux sont une obligation légale et qu'ils sont à la charge des propriétaires, civilement responsables des dégâts ou

accidents qu'un défaut d'entretien peut générer.

Des sanctions sont d'ailleurs explicitement prévues par le Code Civil.

Aujourd'hui, suite à une modification de la réglementation, la municipalité a la possibilité de se substituer aux propriétaires défaillants et de facturer de façon dissuasive son intervention.

Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

Depuis le 1^{er} janvier 2011, un nouveau dispositif remplace la Taxe Locale sur l'Électricité, la T.L.E. dont le taux appliqué était de 8%. Il passera pour la TCFE à

8,12%, compte tenu de l'indice moyen des prix à la consommation. Cette taxe est assise sur le volume d'électricité fournie.

Participation pour raccordement à l'égout (PRE)

Cette participation est justifiée par l'économie réalisée par le constructeur, dispensé de réaliser une épuration individuelle du fait de l'existence d'un réseau d'eaux usées.

Son recouvrement est généré par le permis de construire ou l'autorisation en tenant lieu et intervient à compter du raccordement effectué.

Le montant est le suivant :

Maison individuelle

4 000,00 euros

Logements collectifs :

13,00 euros par m² de SHON

Locaux à usage industriel ou artisanal, hôtels, résidences hôtelières, bâtiments publics :

11,50 euros par m² de SHON

Par ailleurs, en cas d'extension de SHON d'une construction existante, cette participation sera calculée par rapport au coût du système d'assainissement autonome qu'il aurait fallu mettre en place compte tenu de l'extension envisagée.

Traitement des déchets

Pour les déchets ménagers (poubelle ordinaire) le mardi matin.
Pour les emballages (poubelle jaune) le jeudi matin au bourg, le vendredi matin à Belmont et Uriage.

Nous insistons auprès des usagers pour qu'ils ne sortent pas leurs poubelles trop tôt et surtout qu'ils les rentrent le plus rapidement possible après le passage des camions de ramassage.

On voit encore trop souvent hélas des poubelles qui restent sur nos voies et nuisent à l'image et la salubrité de notre commune.

Par ailleurs, nous rappelons instamment à tous ceux qui fréquentent la déchetterie qu'ils doivent bâcher leur remorque et veiller à ne pas joncher leur trajet de déchets de toutes sortes qui s'envolent et viennent dégrader notre environnement.

Ceci est encore plus impératif depuis que notre déchetterie connaît un fort surcroît de fréquentation à la suite de **l'arrêté préfectoral qui interdit formellement le brûlage des déchets végétaux** sur l'ensemble du territoire de la commune.

Fuite d'eau

Modification du règlement de l'eau concernant les conditions de dégrèvement de factures pour les particuliers en cas de fuite grave.

Jusqu'à présent, en cas de fuite sur une partie non visible du branchement (extérieur), la commune prenait à sa charge les 2/3 de la surconsommation constatée par rapport à la consommation annuelle moyenne des trois années précédentes ; le tiers restant était à la charge de l'abonné.

Or, la loi du 17 mai 2011 prévoit, ce qui est dans la plupart des cas plus intéressant pour l'utilisateur, un plafonnement au double de la consommation moyenne annuelle, à condition que soit présentée au service d'eau potable, dans un délai d'un mois, une attestation d'une entreprise de plomberie prouvant la réparation de la fuite sur les canalisations.

Cette disposition, **favorable à l'administré**, a été adoptée par le conseil municipal le 18 octobre 2011 bien que le décret d'application de la loi ne soit pas encore paru.





L'église Saint Jean Baptiste "vue du ciel" photographiée par Monsieur Marc Kossa

Sauvegardons l'église Saint Jean Baptiste

Lors d'une opération de désherbage du clocher demandée par la Mairie, l'entreprise intervenante a alerté sur d'importants défauts de stabilité constatés sur la structure, dont principalement un affaissement des voûtes soutenant les clochetons d'angles et le déchaussement des pierres du fût du clocher.

Après des travaux d'étalement rapidement réalisés pour mise en sécurité, les élus des deux Vaulnaveys, dans le cadre de leur convention de gestion des biens partagés, ont missionné une équipe de maîtrise d'œuvre pour réaliser un diagnostic de l'ensemble du bâtiment.

La société Siradex retenue a, après une étude détaillée, rendu son rapport technique et financier sur les interventions à réaliser.

Travaux de maçonnerie, crépis, reprise en sous-œuvre, charpente, couverture, étanchéité, automatisme d'horloge, battant de cloche, paratonnerre à mettre aux normes,... La liste des désordres est longue et la note lourde: 660 000 € TTC

Au vu de ce constat, les élus ont décidé de limiter leur action aux seuls travaux de sécurisation de

l'édifice qui sont pour leur part évalués à plus de 400 000 € TTC.

Pour cela, les différentes structures institutionnelles seront sollicitées (Etat, Région, Département, Communes), ainsi que la fondation du Patrimoine et **une demande de souscription sera proposée à la population.** Notre église n'étant pas classée au titre des monuments historiques, si ce n'est son autel provenant de la Chartreuse de Prémol, la mobilisation des ressources s'avérera délicate mais nécessaire.

Les travaux importants à réaliser sur la voûte du chœur à l'intérieur et sur le clocher à l'extérieur de l'édifice perturberont à n'en pas douter la célébration du culte pendant plusieurs mois, mais c'est une contrainte nécessaire pour la sauvegarde de notre église.

Comme dans près de 600 autres en Isère, on célèbre régulièrement le culte à l'église St Jean Baptiste. Seules celles construites avant la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'État (env. 550 édifices) sont propriété et de la responsabilité de leur Commune. Les travaux de gros œuvre, de couverture ou

de sécurité, reviennent ainsi au propriétaire, c'est-à-dire la collectivité. La paroisse qui en est l'affectataire, garde à sa charge les frais de fonctionnement (chauffage, électricité,...), comme tout locataire.

Plusieurs jugements de tribunaux administratifs condamnent des collectivités territoriales qui engagent des fonds servant à l'exercice public des cultes car cette aide est jugée illégale. Aussi mi 2011, la collectivité a rencontré le père Jean Baptiste Vian et Vincent Nicollet, membre du relais paroissial pour l'Association Diocésaine de Grenoble – Vienne (ADG) et de l'Association d'Entraide et d'Équipement Paroissial (A.E.E.P) pour la paroisse St Jean de la Croix afin de faire part de son souhait de respecter la loi et de demander à l'avenir au diocèse de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'église et de la chapelle (pour information coût pour 2010: 2200 € HT). Nullement polémique mais simplement dictée par les réalités économiques et juridiques, cette décision prendra effet début 2012.

La séparation des églises et de l'Etat

**Jugement du tribunal administratif de Lyon
n°0505813 du 22 mars 2007 - Ville de Lyon**

La délibération du conseil municipal accordant une subvention à une association du culte pour une manifestation à caractère religieux est contraire aux dispositions des articles 2 et 19 de la loi du 9 décembre 1905, même si cette manifestation réunissait laïques et religieux.

**Jugement du Tribunal administratif de Nantes
n°034569 du 31 mars 2006**

Toutes les décisions des collectivités territoriales engageant des fonds servant à l'exercice public des cultes sont contraires aux dispositions de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'État. Seules les sommes allouées pour réparation aux édifices affectés au culte public, qu'ils soient ou non classés monuments historiques, ne sont pas considérées comme des subventions. Dès lors, la décision de construire un abattoir exclusivement réservé à l'abattage de moutons selon le rite musulman "halal" est jugée illégale car il apparaît que l'abattage rituel des moutons présente un lien direct et étroit avec l'exercice du culte de la religion musulmane.

Jugement du Tribunal administratif de Nantes n°023956 du 7 octobre 2005

Toutes les décisions des collectivités territoriales engageant des fonds servant à l'exercice public des cultes sont contraires aux dispositions de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'État. Seules les sommes allouées pour réparation aux édifices affectés au culte public, qu'ils soient ou non classés monuments historiques, ne sont pas considérées comme des subventions. Dès lors, la décision d'acquiescer et de réparer un orgue afin de l'installer dans une église qui en était dépourvue est jugée illégale.

Quelques exemples qui illustrent notre propos

A l'école

Dans le cadre de la rénovation et de la sécurisation de l'aire de jeux de l'école maternelle, nos services municipaux, avant l'installa-

tion de nouveaux appareils, ont goudronné la partie qui était précédemment en gravier et procédé à la plantation d'arbres.



Les enfants de l'école maternelle bénéficient d'une aire de jeux entièrement rénovée.



Ravalement de façades

Le fonds d'aide mis en place par la municipalité destiné à aider les propriétaires d'immeubles situés le long de la Départementale 524, dans le centre bourg, s'est achevé en décembre 2011.

Devant le succès rencontré et la qualité des réalisations, qui contribuent à rendre notre commune plus attractive, les élus envisagent de prolonger et de reconduire cette opération largement incitative puisqu'elle permet d'apporter une aide qui peut représenter jusqu'à 20% du coût TTC des travaux.

Les propriétaires intéressés peuvent donc continuer à se renseigner en mairie au 04.76.89.18.05 ou contacter l'architecte de PACT-ISERE au 04.76.12.11.37

Ça «Roul» pour le réservoir à Pierre Rousse



Samedi 5 novembre, a eu lieu pour de nombreux membres du conseil municipal et en présence de représentants du SIERG, à qui sera confié en 2013 la gestion de notre approvisionnement en eau potable, et donc de nos réservoirs, une présentation de cet équipement en cours d'achèvement par Mr VAILLON du cabinet RES'O CONSEIL.

L'ouvrage de 600 m³, constitué de deux cuves pour l'entretien et la sécurité, est en effet aujourd'hui achevé et il ne reste plus qu'à terminer les abords. Il sera mis en service dès le printemps 2012.

Rappelons que notre commune a fait le choix d'adhérer pour la fourniture d'eau et la mainte-

nance des circuits de stockage à ce syndicat fondé sur des valeurs mutualistes et solidaires.

Cela va nous permettre d'accélérer la rénovation de nos réseaux trop vétustes et la mise en séparatif de nombreux secteurs.

Cela va également nous garantir de distribuer à notre population, quel qu'en soit le nombre et quelles que soient les conditions météorologiques ou climatiques, une eau de qualité et en quantité suffisante.

Le SIERG dispose en effet de larges réserves et également de maillages de secours avec plusieurs collectivités locales : le SIEC (Syndicat Intercommunal des Eaux de Casserousse), la ville de Grenoble, six maillages permettant la sécurisation complète et réciproque des deux collectivités.

Le 6 décembre dernier, vient d'ailleurs d'être inauguré le maillage nord-est qui permet de sécuriser totalement la branche est du réseau.



Instauration de zones bleues

En raison des problèmes rencontrés sur les différentes zones de stationnement regroupées devant les commerces de la commune et dans l'intérêt général de modifier les dispositions en ce qui concerne le stationnement réglementé, il vient d'être implanté sur plusieurs secteurs de la commune des zones bleues.

Ces zones sont signalées par des tracés au sol de couleur bleue ainsi que par des panneaux indiquant la durée maximum autorisée au stationnement sur chaque emplacement.

Ces stationnements sont gratuits à tous véhicules pour une durée limitée.

A cet effet, il vous faudra être équipé d'un disque pour stationnement.

Nota : les places qui sont marquées « livraisons » sont prévues pour les livraisons de tous les commerces et, à ce titre, doivent être libérées dès que possible.



Stationnement sur la voie publique

Rappel à la réglementation

Nous vous rappelons que le stationnement sur la voie publique est interdit et que cela occasionne une gêne pour l'ensemble des véhicules comme pour les véhicules dits «général prioritaire» (1)

C'est le cas des camions de ramassage d'ordures ménagères ou des bus de transport scolaire dont certaines manœuvres peuvent alors mettre en danger nos enfants.

(1) Véhicules de déneigement, de collecte des ordures, de pompiers, etc...

Ces problèmes récurrents vont s'aggraver avec l'hiver et nos services techniques ont impérativement besoin de pouvoir circuler librement pour saler et déneiger nos routes.

A cette occasion, petit rappel pour le lotissement du Clos Fleuri : il est indispensable d'enlever les containers à poubelles en bas du lotissement. Le chasse neige ne peut pas passer lorsqu'ils se trouvent sur la voie publique en permanence.

Stationner sur la voie publique et gêner la circulation est passible d'une amende de 135 euros suivie d'une mise en fourrière.

De plus, cette année encore, la voie qui sera encombrée ne sera pas déneigée.

Le policier municipal fera appliquer les règles qui s'imposent pour faire respecter le code de la route.



Information

La route de Brié sera fermée à la circulation par arrêté durant la saison hivernale

Transfert des services techniques

Installés de façon provisoire dans l'ancienne usine Vigne, face aux écoles, nos services techniques ont besoin de locaux modernes et adaptés à leurs missions. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Sud Grenoblois, qui souhaite développer l'activité économique sur notre territoire, est intéressée par ce tènement dont la situation géographique est favorable à l'implantation et la création d'entreprises.

Il s'agit, en l'espèce, de faire d'une pierre deux coups et de mettre en place un phasage qui permette de libérer les lieux qui seront voués à la démolition, puis à un projet d'aménagement, sans pénaliser l'efficacité du travail de nos agents.

Une étude de faisabilité a été conduite et un programme prenant en compte nos besoins et une prospective d'évolution a été élaboré. Le terrain permettant d'accueillir nos services est aujourd'hui trouvé. Il se situe près du rond-point des Alberges, dans une zone dont la munici-

palité est déjà propriétaire. Sur une surface d'environ 2 000 m² sera implanté un bâtiment d'un peu plus de 700 m², plus fonctionnel, répondant aux normes, pensé conformément aux exigences actuelles mais capable de répondre à des besoins futurs par une structure évolutive.

Cette opération devrait occuper l'année 2012 et s'achever à l'automne 2013.

Parallèlement, des études vont être engagées sur le devenir et l'aménagement des surfaces libérées. Celui-ci sera évidemment fonction des activités retenues. A cette occasion, la municipalité souhaite également examiner la possibilité de trouver à cet endroit des espaces permettant de répondre aux demandes des associations dont le dynamisme se heurte hélas trop souvent à un manque de locaux.

Voici donc ici, grâce à l'action commune / communauté que s'offre à nous une belle opportunité de favoriser l'implantation de

nouvelles entreprises et de créer de l'emploi, tout en apportant à nos concitoyens une amélioration de services.

Cerise sur le gâteau, la disparition de la friche industrielle et l'impact visuel positif sur le quartier des écoles et l'entrée nord du bourg, viendront témoigner de notre dynamisme, de notre esprit de rénovation et de cette volonté qui est la nôtre de donner de notre commune une image toujours plus attractive.

La future zone d'implantation



Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.)

La loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales dispose de la nécessité d'achever et de rationaliser la carte de l'intercommunalité, à travers un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

En date du 22 avril 2011, le Préfet de l'Isère a présenté son Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Les avis des conseils municipaux concernés ont été sollicités sur ce projet de schéma et ils se sont prononcés par délibération.

Concernant notre territoire, le Préfet a prescrit une fusion-extension de Grenoble Alpes Métropole, de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois, de la Communauté de Communes des Balcons Sud de la Chartreuse et les communes de Miribel Lanchâtre, de Chamrousse et de Saint-Martin d'Uriage.

Entendu cet exposé, le conseil municipal de Vaulnaveys-le-Haut a exprimé les points de vue suivants :

« L'absorption envisagée et prescrite de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois et des communes la composant par la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, n'a été précédée d'aucune concertation préalable, comme le prévoit la loi, ni avec les services de l'État, ni avec la Métro, que ce soit au niveau intercommunal ou communal.

A ce jour, nous ignorons tout du statut de la future entité qui sera retenue, communauté d'agglomération ou communauté urbaine, ce qui en terme de compétences laissées à la commune serait totalement différent ; en matière de finances, d'urbanisme,

du personnel ou du social nul ne peut dire ce que sera la réalité future.

La commune de Vaulnaveys-le-Haut qui compte près de 3 500 habitants s'interroge sur le poids qu'elle pourra jouer dans un ensemble de 450 000 habitants et de sa capacité à faire valoir ses choix et orientations.

La commune de Vaulnaveys-le-Haut, au sein de la CCSG, bénéficie de services dont la pérennité n'est pas garantie, à ce jour, en cas de fusion avec Grenoble Alpes Métropole : petite enfance, jeunesse, action sociale, agriculture et forêts, tourisme.

Par ailleurs, rien ne nous assure que les besoins de notre population, actuellement non satisfaits, seront rapidement pris en compte : transports, voirie, assainissement.

Il en est de même des projets actuellement en cours : mise en valeur de friche industrielle, création de logements sociaux et commerces de proximité, valorisation patrimoniale et touristique (Prémol).

Enfin, nous sommes fermement opposés à tout projet de schéma qui serait prétexte à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion d'Uriage (SIGU). Ce syndicat est un outil indispensable au développement de la station d'Uriage à laquelle nous sommes particulièrement attachés et qui contribue au dynamisme de notre territoire ».

Après en avoir délibéré et compte tenu des points exposés précédemment, le conseil municipal

de Vaulnaveys-le-Haut a émis un avis défavorable lors de sa séance du 30 juin 2011.

Cette opinion a été largement partagée par une importante majorité des conseils municipaux composant la CCSG, de même que par le conseil communal.

C'est sans doute cette attitude ferme et volontariste qui a conduit le 12 décembre dernier la CDCI à remplacer la prescription de fusion-extension de la Métro avec notre communauté et la commune de Chamrousse, par une orientation de fusion au plus tard au 1^{er} janvier de l'année des prochaines élections municipales et intercommunales, vraisemblablement en 2014 ou 2015 si ces élections sont retardées.

Cette décision devrait nous permettre, comme nous l'avons toujours réclamé, d'entamer de véritables discussions avec la Métro, afin de bâtir un projet de territoire concerté et non imposé. Grosse surprise de cette journée du 12 décembre, nos voisins de St-Martin d'Uriage, qui souhaitent rester dans la communauté du Grésivaudan, n'ont pas obtenu gain de cause et devront se joindre à nos groupes de travail sur les compétences afin d'envisager de rejoindre la future communauté issue de la Métro, et dont le but est toujours de constituer une communauté urbaine.

La maison médicale de garde à Vizille



Le chantier de la nouvelle maison médicale

Annoncée dans notre bulletin précédent, cette réalisation en cours d'achèvement a ouvert ses portes au public le 19 décembre 2011.

Il s'agit d'un bâtiment modulaire de 90 m² accessible aux PMR, comportant deux cabinets médicaux, ouverts à tous les patients la semaine en soirée, le samedi après-midi et en soirée ainsi que le dimanche et les jours fériés.

Il est situé **rue du 19 mars 1962 à Vizille**, à proximité de la maison de retraite.

Horaires :

le soir de 20h à 23h,
le samedi de 14h à 18h et de 20h à 23h,
les dimanches et jours fériés de 9h à 12h, de 14h à 18h et de 20h à 23h.

Mais entre 12h et 14h ou entre 18h et 20h ou après 23h ou le dimanche entre 8h à 9h, un médecin peut vous recevoir si vous avez fait le 15.



Important :

il faut absolument passer par le 15 pour être sûr de rencontrer un médecin.

Des logements et une boulangerie dans le centre bourg

Tout le monde est unanime pour reconnaître qu'un des commerces essentiels à la vie d'un village est une boulangerie. Mais quelle tristesse lorsqu'elle n'est plus qu'une façade morte, désespérément fermée, rappel quotidien à un passé animé et odorant.

C'est malheureusement le cas de Vaulnaveys-le-Haut aujourd'hui et devant ce constat, la municipalité, loin de se laisser aller au fatalisme, a décidé de réagir et de saisir toutes les opportunités.

Celle de la vente du tènement EXCOFFIER à la Communauté de Communes du Sud Grenoblois est un excellent exemple de ce que commune et communauté peuvent réaliser ensemble.

Tout d'abord il nous faut remercier Madame EXCOFFIER, qui, sensible à l'aspect social du projet a accepté de donner la préférence à des partenaires publics, en dépit de conditions financières, sans aucun doute, moins favorables.

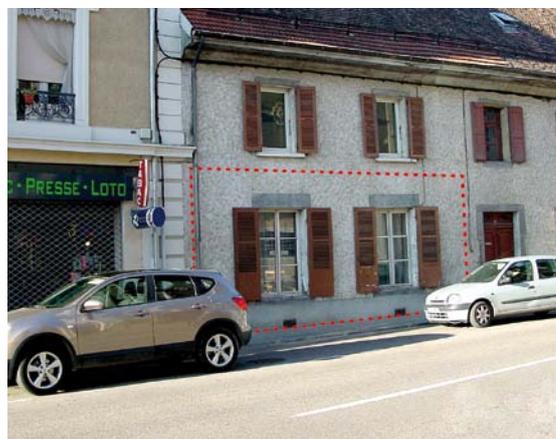
Ensuite, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir rencon-

tré auprès de la CCSG, et de l'OPAC, futur aménageur, une oreille attentive et bienveillante qui a conduit à transformer une opération qui devait se borner à une réhabilitation du bâtiment en appartements sociaux en une réalisation mixte d'habitat et de commerce.

Au terme d'un travail concerté, mené en bonne intelligence par l'ensemble des partenaires, ce seront donc 7 logements sociaux T2, T3 et une surface commerciale d'environ 100 m² qui seront opérationnels, en plein cœur du village, fin 2013-début 2014.

Faisant suite à la supérette et au tabac, les Vaulnaviards verront donc s'ouvrir une nouvelle vitrine, une boulangerie avec son fournil et ses odeurs de bon pain fait sur place, grâce à un artisan partie prenante du projet.

Comme pour les commerces précédents, c'est la municipalité qui sera propriétaire des murs ; cet investissement de 165 000 euros sera par ailleurs aidé et complété



La future vitrine de la boulangerie

par le FISAC et régulièrement amorti par la perception de loyers.

- Permettre à des ménages modestes de se loger convenablement ;
- Développer l'attractivité commerciale et les services à la population ;
- Embellir et rénover le cadre de vie ;

voici trois axes chers à l'équipe municipale que ces réalisations vont venir conforter pour le bien et le plaisir de tous.

Et le moulin, quel avenir ?

Dans notre bulletin de juin 2011, nous vous avons alertés sur le délabrement et la dangerosité de ce bâtiment dont la municipalité a la charge et la responsabilité.

Tous les projets de valorisation jusqu'ici envisagés se sont heurtés à des impossibilités dues au classement de la zone et aux risques et aux contraintes qui la caractérisent.

Aujourd'hui, la situation a peu évolué, même si elle tend vers une légère modification du cadastre visant à obtenir la suppression du tracé du canal usinier, disparu depuis des décennies, et à rétablir sur le document d'urbanisme l'emplacement réel de cheminement des eaux du torrent.

Cette rectification, si elle est acceptée, ne va pas fondamentalement modifier le classement de



la parcelle. Elle ne va en rien changer les interdictions qui pèsent sur notre moulin, mais, confortée par une étude hydraulique actuellement en cours, elle peut assouplir les conditions d'aménagement ou de construction sur la partie non bâtie du tènement qui l'abrite, rendant possible une utilisation partielle des lieux.

C'est ce à quoi la municipalité va être amenée à réfléchir. Il ne faut cependant pas se le cacher, outre les difficultés réglementaires, techniques ou financières déjà évoquées, l'état de ruine du bâtiment ne permet plus aujourd'hui d'envisager sa réhabilitation et la démolition s'avère inéluctable.

D'aucuns se consoleront en rappelant que sa valeur patrimoniale a été reconnue modeste, notre moulin ne présentant pas, aux yeux d'experts, de caractéristiques particulières et s'avérant être, sans jeu de mot, un moulin banal.

Beaucoup, comme nous, sensibles à sa valeur sentimentale, le regretteront.

Pourtant, se tourner vers l'avenir, ce n'est pas pour autant faire fi du passé. Aussi, lorsque l'inévitable se produira, nous nous attacherons à préserver et à conserver un maximum d'éléments constitutifs, afin de les intégrer dans le projet d'aménagement qui sera élaboré et qui devra impérativement rendre compte de l'histoire et de la mémoire des lieux.

C'est ce à quoi nous nous engageons dès aujourd'hui.

Aide aux travaux

Opah...camarade ! Opah, opah, opah

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) la Communauté de Communes du Sud Grenoblois vous aide à améliorer ou à réhabiliter votre logement.

Ce dispositif, mis en place jusqu'en 2013 a deux objectifs : améliorer les conditions de vie des habitants du territoire et favoriser la création de logements à loyers maîtrisés.

Grâce à l'OPAH, les propriétaires peuvent ainsi bénéficier d'une aide financière et de conseils techniques pour la réalisation de travaux dans leur logement qui doit être achevé depuis au moins 15 ans.

Sont considérés comme prioritaires, les projets visant à :

- développer le logement à loyer modéré ;
- améliorer les logements locatifs dégradés ;
- lutter contre l'habitat indigne ;
- réaliser des économies d'énergie ;
- favoriser le maintien à domicile des personnes victimes d'une perte d'autonomie.

Le dossier doit impérativement être déposé avant le début des travaux qui doivent eux-mêmes être réalisés par des artisans ou des entreprises.

Comment en bénéficier ?

Contactez le service habitat et cadre de vie de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois.

Tél. 04.76.68.84.60

email : zanchetta@sudgrenoblois.fr

Habitat et développement vous proposera ensuite une étude gratuite de faisabilité technique et financière et vous aidera à monter votre dossier de subventions.



Pour en savoir plus,
www.sudgrenoblois.fr

Aire d'accueil des gens du voyage

Le 11 octobre dernier a été inaugurée au lieu-dit «Pré-Meytra», sur la RD 524, à la sortie de Vizille, une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Cette réalisation a le double objectif de répondre à l'obligation légale d'accueillir les gens du voyage dans des conditions satisfaisantes et de prévenir les difficultés liées à une occupation sauvage de terrains communaux.



Avec une capacité d'accueil de 13 familles, il est apparu nécessaire de répondre au besoin de scolarisation des enfants, leur nombre (maternelle et élémentaire) étant estimé en moyenne à 20 sur l'année.



Cet équipement étant intercommunal, il est logiquement apparu, en concertation avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, que ces nouveaux élèves devraient être affectés dans un périmètre acceptable pour les familles, tout en évitant de concentrer l'ensemble des enfants dans une même commune.

Ainsi, au vu du nombre d'enfants estimés et de la capacité d'accueil des écoles, un système en cascade a été validé :

Vizille : 3 fratries (6 enfants)
Vaulnaveys-le-Haut : 3 fratries (6 enfants)

Vaulnaveys-le-Bas : 2 fratries (4 enfants)

puis de nouveau Vizille : 2 fratries (4 enfants)

Enfin, dans le cas où le nombre d'enfants dépasserait les 20, il a été retenu que l'école de Brié et Angonnes (maternelle et élémentaire) accueille également des enfants.

Les frais engendrés par cette scolarisation sont pris en charge par la communauté de communes.

Norbert Grimoud, président de la CCSC, en présence de très nombreux élus du Sud Grenoblois coupe le ruban symbolique



Et Prémol

Nous vous avons plusieurs fois informés sur le devenir de ce joyau patrimonial que constitue le site de Prémol.

Le projet avance au rythme prévu et la Communauté de Communes du Sud Grenoblois, qui le porte, en partenariat avec nous, vient de se rendre acquéreur, pour un prix de 308 000 euros, de la maison forestière et du domaine pour une superficie de 24 360 m².

Rappelons que ce projet prévoit, à l'horizon 2014, la création de 43 places d'hébergement au sein d'un gîte d'étape et d'éco-lodges intégrés dans l'environnement avec un faible impact écologique, d'un restaurant de 55 places et de différents aménagements de promenades à intérêt patrimonial, touristique ou sportif.

Le covoiturage

Bouchons, pollution, prix des carburants, se déplacer seul en voiture coûte cher à notre portefeuille et à l'environnement.

C'est pourquoi la CCSG a décidé de mettre en place un programme d'actions pour développer le covoiturage.

Parce que covoiturer

- C'est plus convivial
- Ça réduit la pollution en CO2
- Ça fluidifie la circulation
- Ça coûte moins cher
- C'est moins de fatigue et de stress

Nous vous invitons à tenter l'expérience et à vous inscrire sur le site mis en place par la CCSG www.covoiturage-sud-grenoblois.fr

L'inscription est gratuite, sécurisée, rapide et sans engagement.

Après avoir créé un compte et validé la charte d'utilisation, vous indiquez vos critères de recherche (destination, horaires...) ou les trajets que vous proposez de partager avec votre voiture.

En quelques secondes, le site vous propose une cartographie dynamique des trajets proposés ou recherchés par d'autres covoitureurs.

Contrairement aux idées reçues, il y a souvent près de chez vous, quelle que soit votre commune, une personne qui pourrait être intéressée.

Vous rentrez ensuite en contact avec le covoitureur de votre choix et définissez avec lui les conditions : prix du trajet à partager ou planning de rotation entre les véhicules, points et heures de rendez-vous...

Pratique : le système vous alerte automatiquement par email ou SMS dès qu'un nouvel inscrit peut partager un trajet avec vous.

STOP AUX BOUCHONS, COVOITURONS !



SUD Grenoble
communauté de communes

www.covoiturage-sud-grenoblois.fr



Le Fisac, késako ?

Il s'agit du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce mis en place pour encourager les commerçants et artisans des communes du sud grenoblois à développer leur activité, moderniser leur outil ou renforcer son attractivité face à la concurrence forte des grands pôles d'activités de la région grenobloise.

Ce dispositif d'aides financières s'adresse :

- aux commerçants sédentaires ou non sédentaires inscrits au registre du commerce et des sociétés
- aux artisans inscrits au répertoire des métiers
- aux auto-entrepreneurs
- aux entreprises de service

Pour en bénéficier, il faut retirer et déposer un dossier avant de réaliser des travaux ou d'engager

des dépenses.

Autre aspect non négligeable, le FISAC prévoit un accompagnement à la transmission d'activité et une aide aux propriétaires de locaux vacants.



Contact

Marine DELEBECQUE

Tél 04.76.68.84.60

marine.delebecque@sudgrenoblois.fr

1^{er} salon de l'écoconstruction du Sud Grenoblois

DÉCOUVREZ LES SAVOIR-FAIRE DE VOS ARTISANS !

La communauté de communes du Sud Grenoblois organise le 1^{er} salon de l'écoconstruction du Sud Grenoblois les vendredi 20 et samedi 21 janvier 2012 à Champ-sur-Drac. L'occasion pour le grand public et les professionnels du bâtiment de découvrir les nouvelles techniques de construction durable et les savoir-faire des artisans locaux !

À travers cette manifestation ouverte à tous, la communauté de communes souhaite favoriser la rencontre entre le grand public et les artisans du bâtiment locaux (menuisiers, charpentiers, maçons, électriciens, chauffagistes...), et leur permettre de découvrir les innovations en matière d'habitat durable : maîtrise de la consommation énergétique, isolation, domotique...

AU PROGRAMME

Pour les professionnels du bâtiment

Vendredi 20 janvier 2012, de 15h à 20h :

Pour satisfaire les nouvelles demandes des particuliers et des professionnels, les artisans doivent adapter et développer leurs savoir-faire afin de répondre aux objectifs de l'éco-construction. Ainsi, en partenariat avec la communauté de communes du Sud Grenoblois, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) propose aux artisans de les sensibiliser aux enjeux énergétiques et environnementaux de nos bâtiments à travers :

- Une visite guidée de l'exposition interactive « L'R de l'éco-construction »
- Des animations vidéos
- Des mini-conférences
- Une présentation des formations FEEBAT proposées aux artisans dès janvier 2012

La communauté de communes tiendra également un stand d'information sur son Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), qui vise à aider les commerçants et artisans du territoire à développer leur activité, à travers des aides financières et des actions ciblées.

Pour le grand public > Samedi 21 janvier 2012, de 10h à 16h :

- Découvrez les savoir-faire et prestations des artisans locaux du bâtiment, échangez avec eux sur votre projet, demandez des devis et des conseils personnalisés !
- Visitez l'exposition interactive « L'R de l'éco-construction » de la CAPEB : la domotique, les matériaux isolants « écologiques », les nouveaux systèmes de chauffage et d'économie en eau n'auront plus de secret pour vous !
- Assistez à deux mini-conférences animées par la CAPEB : « L'étanchéité et le confinement des habitations » et « Les risques sismiques : quel impact sur la construction ? ».
- Informez-vous sur les permanences architecturales et les consultations énergétiques proposées gratuitement par la communauté de communes aux habitants désirant réaliser un projet de construction ou d'aménagement, et/ou réduire la consommation énergétique de leur logement en partenariat avec l'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'Énergie).

Pour les commerçants >

Samedi 21 janvier, de 12h

à 14h, en complément des animations proposées au grand public :

- Renseignez-vous sur les aides et actions du FISAC (voir plus haut).
- Informez-vous sur les techniques de rénovation pour votre commerce.



L'éco-construction est une façon de nous garantir un avenir plus sain et de faire des économies d'énergie ! Des artisans présents sur notre territoire sont en mesure de réaliser vos projets. Profitez donc de ce salon pour vous informer.

Entrée libre

Salle Emile Zola
rue Henri Barbusse
Champ-sur-Drac



Pour en savoir plus,

Communauté de communes
du Sud Grenoblois :
04 76 68 84 60
www.sudgrenoblois.fr

Consultances énergétiques du Sud Grenoblois : Faites des économies

La Communauté de Communes du Sud Grenoblois vous propose d'être reçu gratuitement par un conseiller pour étudier les différentes solutions permettant de réduire efficacement la consommation d'énergie de votre logement.

Ces consultations se tiennent à la mairie de Jarrie, les mercredis suivants de 14h 00 à 18h 00 :

7 décembre 2011, 18 janvier 2012, 15 février 2012, 14 mars 2012, 18 avril 2012, 16 mai 2012, 13 juin 2012, 19 septembre 2012, 17 octobre 2012, 14 novembre 2012 et 5 décembre 2012.

Si vous êtes intéressé, prenez rendez-vous auprès de la CCSG au 04.76.68.84.60

Nouveaux sacs de pré-collecte

La Communauté de Communes du Sud Grenoblois met à la disposition de tous les habitants du territoire un sac permettant de stocker leurs emballages en attendant de les jeter à la colonne de tri (jaune).

Le nouveau modèle est arrivé ! Pratique : son visuel reprend les consignes de tri des emballages.

Venez le retirer dans votre mairie (un sac gratuit par foyer)

Pour plus de renseignements, contactez la communauté de communes au 04.76.68.84.60

Gestion des déchets

Désormais, les habitants peuvent effectuer leurs commandes de composteurs, bioeaux, conteneurs ou poubelles directement en ligne sur :

www.sudgrenoblois.fr (rubrique gestion des déchets/infos pratiques)

Les demandes sur papier ne seront plus acceptées sauf pour une commande de pièces détachées. Les personnes ne disposant pas d'internet pourront venir à l'accueil en mairie qui se chargera de transmettre leur demande.

Contact : Mathilde BOCCARD
Tél. 04.76.68.84.60 Fax 04.76.68.47.13
courriel : boccard@sudgrenoblois.fr

FÊTES DE FIN D'ANNEE :

Que faire de vos déchets ?

Voici quelques informations vous rappelant comment éliminer les déchets spécifiques à cette fin d'année :

- Sapins de Noël : ne les déposez pas avec vos poubelles ordinaires, ils ne seront pas ramassés. Jetez-les sans sac, en déchèterie, dans la benne « Déchets verts » !
- Papiers cadeaux (en papier) : à jeter dans la colonne de tri « papier » (bleue).
- Papiers cadeaux (en plastique) : à jeter dans la poubelle ordinaire.
- Cartons : jetez-les à la déchèterie dans la benne « Cartons » !
- Cartonnettes d'emballage : déposez-les dans votre colonne de tri « Emballages » (jaune).
- Bouteilles plastiques : à jeter dans la colonne de tri « Emballages » (jaune).
- Autres emballages en plastique : à jeter dans la poubelle ordinaire.
- Polystyrène : les petits morceaux sont à jeter dans votre poubelle ordinaire, les plus gros à la déchèterie (benne « Encombrants »).
- Épluchures de préparation de repas : pensez à les mettre dans votre composteur !

Encombrants

Prochain rendez-vous : le 21 juin 2012 parking du moulin de 8h 30 à 11h 30

Le service fonctionne, suivant le principe déjà établi, à l'aide de 2 véhicules :

- l'un collectant les encombrants apportés par les particuliers sur le parking du moulin
- l'autre, plus petit, collectant en porte à porte auprès des personnes âgées ou à mobilité réduite inscrites, dans la limite de 10 foyers par opération, auprès de la mairie au 04.76.89.18.05

JOURNÉE PROPRE DU SUD GRENOBLOIS :

Mobilisez-vous !

À vos agendas ! Le samedi 31 mars 2012, la communauté de communes du Sud Grenoblois et les communes partenaires vous invitent à participer à la Journée propre. Un rendez-vous citoyen et convivial !

Dans chaque commune volontaire, le temps d'une matinée, venez offrir un peu de votre temps au service de l'environnement et de votre cadre de vie en ramassant les débris laissés sur les espaces publics. Le but de cette manifestation n'est pas de suppléer les services « propreté » des collectivités publiques. En effet, cette journée se veut avant tout symbolique, en sensibilisant le public au respect de l'environnement et au tri des déchets.

En participant à cette journée, vous contribuerez ainsi à envoyer un signal fort aux personnes qui considèrent la nature, nos rues et nos bords de route comme des poubelles à l'air libre : les communes du Sud Grenoblois ne sont pas des dépotoirs !

En 2011, près de 520 volontaires, aidés des agents techniques municipaux et des élus, avaient pris de leur temps et donné de leur énergie pour rendre aux 15 communes participantes leur propreté, pour le bien-être de tous. Environ 12 tonnes de déchets avaient ainsi été ramassées et triées, avant d'être collectées par la communauté de communes. Dans la plupart des communes, la matinée s'achève ensuite autour d'un pot convivial. Le 31 mars, faites vous aussi un geste citoyen, participez à la journée propre organisée dans votre commune ! Pour cela, renseignez-vous auprès de votre mairie afin de connaître le lieu et l'heure du rendez-vous dans votre commune, ou connectez-vous courant mars sur :

www.sudgrenoblois.fr

À noter : la communauté de communes met à la disposition de chaque volontaire des sacs de l'association « Vacances propres », prête des gants, et des gilets de sécurité (pour ceux qui ramassent en bordure des routes).



R.A.M. (Relais d'Assistants Maternels)

Le 20 septembre dernier, les élus de la CCSG ont eu le plaisir d'inaugurer la nouvelle antenne du Relais d'Assistants Maternels à Vaulnaveys-le-Bas.

Située aux Revols, dans l'ancienne école maternelle, cette salle entièrement rénovée permet dans d'excellentes conditions l'accueil des temps collectifs qui ont lieu le mardi de 9h00 à 11h30.

Les temps collectifs du RAM organisés à la salle polyvalente de Vaulnaveys-le-Haut sont pour l'année 2012 les



mardis : 31 janvier (maquillage sensoriel) 28 février (masques de carnaval), 27 mars, 24 avril, 15 et 29 mai, 12 et 26 juin, 11 et 25 septembre, 9 et 23 octobre, 27 novembre et 18 décembre.

PERMANENCES RAM

Accueil à la Maison de l'Enfant (12 rue de la République à Vizille) :
lundi de 9h00 à 12h00
mercredi de 9h00 à 11h00
vendredi de 13h00 à 16h00
samedi de 9h00 à 12h00
Il est préférable de prendre rendez-vous.

Permanences téléphoniques

04.76.78.89.09
mardi de 15h30 à 18h30
vendredi de 11h30 à 16h00

Pour joindre Catherine PELEN :

04.76.42.78.35
lundi de 14h 00 à 17h 30
mardi de 14h 30 à 19h 00



Vérane GUILLOU, Florence ETIENNE, Catherine LEPROUX, Florence MARCELJA, Noëlle GUILLOT, Pascal GUILLOT

Francis DUPRE, Maria LANDEAU, David WITHEAD, Mélanie GAZEAU, Claire DEMURE, Gaëlle PASTUREL, Michel FERON (remplaçant de Stéphanie BERGLEZ), Nathalie GAUZE, Jacques CÉROME

Rentrée scolaire 2011/2012 au groupe scolaire Jules Bruant

La rentrée scolaire 2011/2012 s'est bien passée. Cette année peu de changements, si ce n'est la réouverture de notre cinquième classe en maternelle.

Depuis une dizaine d'années notre école maternelle alterne entre 4 et 5 classes, tandis que l'école élémentaire alterne entre 7 et 8 classes. Les effectifs sont encore en légère hausse cette année avec près de 335 enfants scolarisés sur notre commune. Pour l'école élémentaire, ce sont huit classes avec un effectif de 197 enfants et pour l'école maternelle, ce sont cinq classes avec un effectif de 138 enfants.

Coté enseignants deux nouvelles enseignantes ont rejoint notre groupe scolaire :

- M^{me} Catherine LEPROUX qui a en charge une des deux classes de moyens/grands. Elle vient de l'école Anatole France de Grenoble où elle avait une classe de maternelle petite section. Elle a souhaité rejoindre notre groupe scolaire pour se rapprocher de son domicile et pour travailler dans un cadre différent.
- M^{me} Claire DEMURE qui a en charge la classe de CE1. Elle occupe un poste de titulaire remplaçant et a été affectée à

	2011/2012		2010/2011		2009/2010	
	Nb enfants	Nb classes	Nb enfants	Nb classes	Nb enfants	Nb classes
Effectifs maternelle	138	5	123	4	130	5
Effectifs élémentaire	197	8	203	8	198	8
Effectifs groupe scolaire	335	13	326	12	328	13

notre groupe scolaire pour un an en remplacement de Sandrine VEDEL. Elle enseignait l'an dernier à LYON et a souhaité ce poste pour se rapprocher de son conjoint.

Toutes les deux sont très heureuses de travailler à Vaulnaveys-le-Haut. Elles apprécient notre commune pour son cadre de vie et la proximité de la chaîne de Belledonne, car elles pratiquent toutes les deux des activités liées à la montagne. Nous leur souhaitons donc la bienvenue et une bonne année scolaire.

LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Toutes les classes du CP au CM2 fréquentent la piscine du domaine universitaire et suivent des activités d'éducation physique et sportive sous la conduite de Cécile VITTET, monitrice de gymnastique employée par la mairie. Les enfants bénéficient de



Cécile et Violaine

cours de musique dispensés par Violaine SOUILLER, professeur de l'école de musique intercommunale d'Uriage. Ces deux disciplines sont entièrement financées par la Mairie. L'hiver, les enfants de l'école élémentaire pratiquent le ski, du ski de fond pour les classes du CP au CE2 et du ski de piste

pour les classes du CE2 au CM2. Cette activité est en grande partie financée par la mairie avec également une participation des parents.

Certaines classes ont également des projets liés à la culture, l'art, l'environnement et le développement durable. Ces projets, pour certains, se concrétisent par des sorties à la demi-journée ou journée, ou par des classes transplantées (classes qui partent en séjour, généralement une semaine)

CÔTÉ SERVICES PÉRISCOLAIRES LA NOUVEAUTÉ C'EST L'INSCRIPTION EN LIGNE AVEC ISSILA

La Mairie s'est dotée d'un logiciel pour gérer les services périscolaires. Désormais c'est une facturation unique pour tous les services périscolaires (restaurant scolaire, garderie, étude surveillée...). Cette dernière leur est adressée à chaque période de vacances.

Les familles ont, au travers d'internet, un outil personnalisé qui leur permet d'inscrire leurs enfants directement en ligne,



Y. Finet, M. Battistel, S. Calvet, N. Salliquet, N. Garcia E. Boulloud, C. Basset, B. Cotte-Barrot, C. Soarès

ou encore de communiquer avec les agents. Les familles ne disposant pas d'une connexion internet ou ne souhaitant pas utiliser cet outil peuvent, comme elles le faisaient auparavant, s'inscrire auprès des services de la Mairie.

Nouveauté, à partir de la rentrée la part de garde des enfants faite sur le temps du restaurant scolaire sera calculée par le logiciel pour permettre d'obtenir une déduction fiscale

Augmentation des créneaux de l'étude surveillée : ces dernières années nous avons noté une hausse assez importante de la fréquentation de l'étude surveillée. Nous avons donc rajouté des groupes d'étude le soir, en fonction des effectifs.

Le transport scolaire : Ce service n'accueille que les enfants qui ont trois ans révolus et il est gratuit pour les enfants habitant à plus de trois kilomètres. Il concerne les enfants des secteurs d'Uriage et de Belmont. A partir de la rentrée 2012/2013, le Conseil Général de l'Isère revoit sa politique de

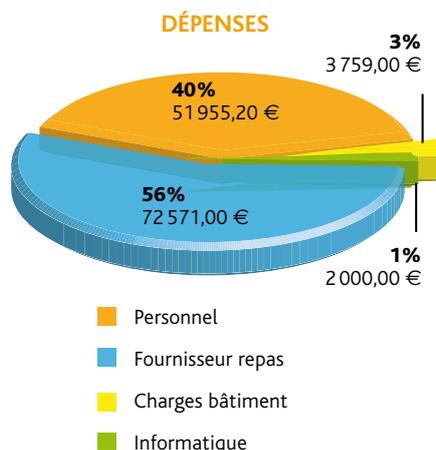
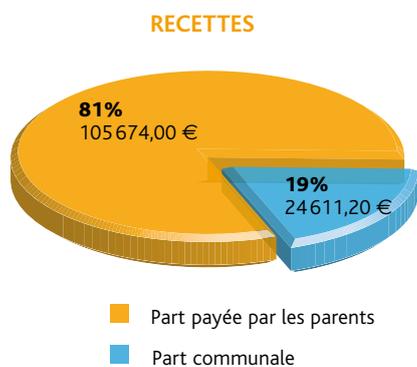
transport et il n'y aura plus de gratuité pour ce service quelle que soit la distance domicile/groupe scolaire. On s'oriente vers un forfait unique.

Le restaurant scolaire accueille près des deux tiers des enfants scolarisés, et assure deux services. En moyenne ce sont 200 enfants par jour qui mangent à la cantine.

Ci-dessous un état simplifié des dépenses et des recettes de notre restaurant scolaire pour l'année 2010/2011. Nous avons servi environ 26420 repas. Les recettes proviennent des repas payés par les parents pour 81% et la commune met le complément soit 19%.

Sur les dépenses, on constate que la plus grosse part 56% est payée au fournisseur de repas et que les frais de personnel représentent 40% du prix de repas.

Vu l'augmentation des effectifs, notamment des enfants de maternelle, **nous avons décidé de recruter un agent supplémentaire** qui sera présent au restaurant scolaire entre 11h30 et 13h30 les jours de classe.



A PARTIR DE JANVIER 2012 LES NOUVEAUX TARIFS POUR LES SERVICES SERONT LES SUIVANTS :

Restaurant scolaire	4,10 €
Garderie matin	2,50 €
Garderie soir tranche 1	2,80 €
Garderie soir tranche 2	3,30 €
Etude surveillée	2,80 €
Etude surveillée + garderie	3,30 €

Bonne retraite Madame Leyssieux !

M^{me} Leyssieux a pris sa retraite au mois de juin 2011 après 19 années passées au groupe scolaire. Elle a vécu toute l'évolution de nos services périscolaires et a occupé, pour la plupart du temps, le poste de responsable de la garderie périscolaire. Elle a fait valoir ses droits à la retraite et va consacrer avec joie une partie de son temps à ses petits-enfants. Le Maire et toute l'équipe municipale lui ont souhaité une bonne et heureuse retraite et l'ont remerciée pour toutes ces années passées au service de nos enfants.



Une retraite bien méritée et fêtée comme il se doit.

« Quelques nouvelles du Pédibus !!

Le voici dans sa 3^e année d'existence et bien qu'il soit clairement sous utilisé, une petite poignée d'irréductibles adultes conducteurs et enfants motivés continuent à faire « vivoter » le dispositif sur les 3 lignes des Guichards, du Moulin et du Chemin du clos/Croix de maître (illustrées sur le plan ci-contre). Il n'aspire donc qu'à s'étoffer davantage par la participation de plus d'enfants et nécessairement l'implication de quelques conducteurs supplémentaires.

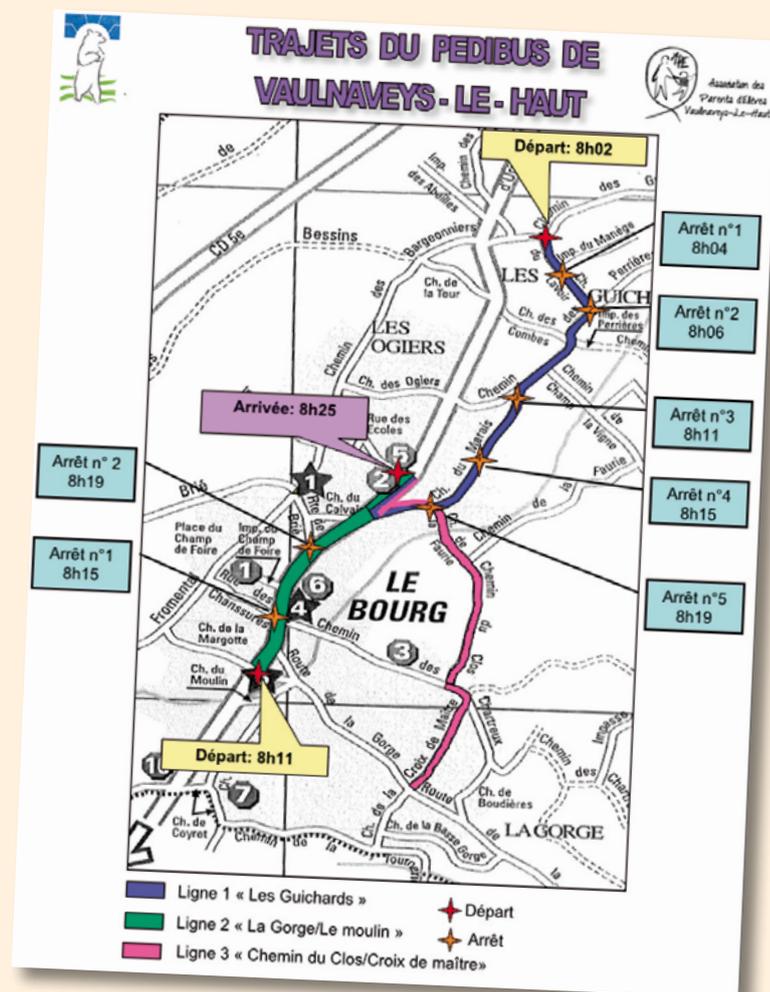
Pour rappel, cela consiste à accompagner à pied un groupe d'enfants (en les récupérant à chaque arrêt) jusqu'à l'école.

Les avantages de ce mode de déplacement sont nombreux :

- pédagogique : il permet d'éduquer l'enfant aux règles de la circulation, au bon comportement à avoir sur le bord de la chaussée
- écologique/économique : cela se substitue aux trajets qui seraient faits en voiture ou bien au temps passé à la garderie périscolaire
- social/sanitaire: grâce à des moments d'échanges entre parents ou enfants, par l'activité physique réalisée

Mais également pratique puisqu'il permet aux parents qui confient leurs enfants, de gagner quelques minutes précieuses pour se rendre au travail et de libérer quelques places sur le parking de l'école

Alors n'hésitez plus (si vous habitez à proximité d'une des lignes) : rejoignez le pédibus !!! »



Les vacances de la tanière enchantée

DE L'ÉTÉ...

Comme chaque été, le groupe scolaire de Vaulnaveys-le-Haut a pris un air de vacances : transformé en « tanière enchantée », il a accueilli 162 enfants différents (78 filles et 84 garçons) issus de 107 familles. Les 6-9 ans représentent plus de 55% des enfants, suivis, pour 28%, des 3-5ans. Viennent ensuite les 10-13 ans qui représentent quasiment 20% de la fréquentation.

La présence depuis 3 ans de la même directrice, Patricia Belando, apporte une certaine stabilité à la structure et permet aux parents de confier leur progéniture en toute confiance. Chaque semaine, des ateliers différents ont permis aux enfants de découvrir de nouvelles activités : l'atelier bois, comme les sessions précédentes, a connu un vif succès. Il a permis, cette année, d'équiper le centre de grands jeux collectifs qui seront réutilisés aux prochaines vacances. Les enfants ont également eu la possibilité de rapporter des fabrications personnelles chez eux.

Ils ont pu goûter aux joies du tir à l'arc, activité animée par Christophe qui a su faire partager sa passion y compris aux plus jeunes. Outre le tennis, c'est enfin la capoeira qui a ravi nos chères têtes blondes la dernière semaine du centre sous l'égide de l'association Bananera, spécialiste de cette activité toujours très prisée. L'aïkido, bénévolement encadré par l'association de Vaulnaveys-le-Haut a prôné de manière très cadrée les valeurs de respect et de rigueur.

Enfin le cirque, emmené par l'association Vit'anim, a su à nouveau enchanter petits et grands.

Notons par ailleurs l'intervention particulièrement appréciée de l'association « 6 pattes » qui a proposé une passionnante découverte du monde des insectes.

C'est donc un centre particulièrement animé qui aura ouvert ses portes cet été tout au long du mois de juillet et les 10 derniers jours d'août.

Les sorties du mercredi (accrobranche, centre équestre grotte de Thaïs en Royans...) ainsi que l'accueil des parents le vendredi après-midi sont des rendez-vous désormais incontournables et toujours très appréciés.

A L'AUTOMNE !

Le thème des insectes qui avait connu un vrai succès durant l'été a, de nouveau, été décliné, durant les vacances de la Toussaint. Du 24 au 28 octobre, il a permis d'aborder sous des dehors ludiques, des sujets aussi essentiels que la protection de l'environnement et la sauvegarde des espèces.

Pendant cette semaine, une moyenne de 25 enfants s'est pressée autour des animations qui les ont amenés à la construction d'un terrarium et à la connaissance, voire à la manipulation (!) d'insectes qui leur sont désormais familiers.

En 2012, le centre de loisirs de Vaulnaveys-le-Haut ouvrira à nouveau ses portes aux enfants de 3 à 13 ans pendant une partie des vacances de Pâques, de l'été et de la Toussaint. Des informations plus complètes vous seront adressées en temps utile ; elles seront également disponibles en mairie.





ROULEZ JEUNESSE...



En 2011, l'animation jeunes a fonctionné dans les locaux mis à disposition par la commune. Notre « maison des jeunes » accueille tous les mercredis après-midi un groupe d'adolescents de 13 à 17 ans qui se réunit en présence de Jérémy, notre animateur local. L'objectif ? Il est variable tant il est vrai que ce public est lui-même peu enclin aux programmations de longue date. Une large place est donc faite à l'improvisation qui ramène souvent notre groupe au plateau sportif situé près des écoles. Mais la maison des jeunes, c'est aussi l'organisation de moments festifs (soirée raclette par exemple) ou l'élaboration de projets plus sérieux. Ainsi notre équipe a-t-elle travaillé sur l'âpre sujet du don d'organes en lien avec le CHU de Grenoble.

D'autres réalisations liées à l'animation jeunesse : l'aide financière, le passage (et la réussite !) pour 5 d'entre eux du BSR (brevet de sécurité routière), la participation financière à la préparation du BAFA (5 jeunes de la commune en ont bénéficié cette année) et enfin l'organisation de séjours avec

hébergement. Cette année, c'est plus d'une dizaine d'ados qui ont ainsi pris la route en juillet, découvrant les plaisirs d'un camp itinérant. Ces moments, riches en expériences sont avant tout des lieux de socialisation, d'apprentissage de la vie en collectivité... et d'une certaine autonomie !

En fin de compte ce sont 20 jeunes de la commune qui ont participé à des séjours avec hébergement cette année et une quarantaine qui a fréquenté la maison des jeunes, structure qui ne demande qu'à évoluer.

Le prochain rendez-vous à ne pas manquer ? Un séjour du 12 au 18 février à Samoëns en Haute-Savoie pour une session ski-surf dans les chalets des Fermes Vercland suivie d'une semaine de folie à Vaulnaveys du 19 au 23 février ! D'ici là, n'hésitez pas à contacter Jérémy ou à rejoindre l'équipe le mercredi après-midi !



Contact
Jérémy
Tél 06.37.77.58.39

Nous sommes à l'étroit !

Avec près de 25 associations sur la commune abritant plus de 30 activités différentes, force est de constater que la vie associative se porte plutôt bien à Vaulnaveys. Si nous nous réjouissons de ce dynamisme, il ne va pas sans poser quelques difficultés tant la pénurie d'équipements se fait sentir.

En effet, le tour d'horizon est rapide :

- La salle de Belmont, sur deux étages, abrite la majeure partie de nos artistes : les élèves de musique, peinture, poterie ou couture s'y succèdent donc ou, le plus souvent, cohabitent dans une ambiance fébrile de création.
- La salle Jean Platel, si elle accueille régulièrement nos aînés, est avant tout réservée à l'activité croissante de l'Étoile Sportive dont le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter.
- Quant à la salle polyvalente, elle n'a jamais si bien porté son nom tant les activités s'y succèdent à un rythme soutenu : associations, écoles, centre de loisirs l'occupent en permanence toute la semaine.
- Les salles de réunion ne sont pas moins fréquentées : que ce soit la salle de la mairie ou celle du foyer, elles suffisent difficilement à faire face à la demande et il convient de réserver de plus en plus tôt ces équipements pour s'assurer de leur disponibilité à la date voulue.

A cette activité régulière, s'ajoutent les nombreuses manifestations organisées en week-end par les associations et destinées le plus souvent à récolter les fonds qui leur permettront de fonctionner : soirée dansante, loto, spectacles divers se succèdent donc là-encore à un rythme soutenu.

Enfin, nous devons également honorer autant que faire se peut les demandes émanant de particuliers qui, résidant à Vaulnaveys, souhaitent organiser une fête à caractère privé : les anniversaires ou les mariages sont soumis aux mêmes règles de réservation et nécessitent une grande anticipation.

Ajoutez à cela les animations de la mairie comme le marché de Noël, les feux de la St Jean, le forum des associations ou les réunions publiques d'informations, et le tour est complet !

Cette réjouissante vitalité engendre donc une complexité au niveau du calendrier et un travail d'entretien accru que ce soit en termes de ménage quotidien (ménage bihebdomadaire dans la plupart des salles) ou de travaux plus importants. C'est pourquoi, nous avons été amenés à actualiser le règlement intérieur et les tarifs (voir tableau) de ces différents équipements afin de mieux prendre en compte toutes les contraintes afférentes à leur utilisation.

Tableau des tarifs adoptés par délibération du conseil municipal du 18 octobre 2011

Salle Jean PLATEL

Prix de location : 300 €
Licenciés rugby, parents de mineurs licenciés, employés communaux : 200 €

Salle POLYVALENTE

Prix de location : 550 €
Employés communaux : 50% du tarif de la location
Conférence (hors week-end) : 250 €
Stage vacances : 600 €

Salle de BELMONT

Location réveillon du jour de l'an : 250 €
Location manifestation à la journée : 200 €
Location employés communaux (réveillon) : 50% du tarif de la location
Location réunion (forfait 3 heures) : 50 €

Salle réunion MAIRIE

(1^{er} étage)
Location réunion (forfait 3 heures) : 50 €
Location employés communaux (réveillon) : 50% du tarif de la location



Silence ! On danse !



Directement lié à l'article précédent se pose le problème récurrent de l'utilisation de la salle polyvalente pour l'organisation de manifestations festives, notamment les soirées dansantes qu'elles soient à caractère privé ou associatif.

Cette salle construite par nos services techniques il y a quelques trente ans présente de grands avantages : sa polyvalence justement, son volume, son accessibilité... En revanche, elle réunit deux grands handicaps : celui d'être le seul équipement communal susceptible d'accueillir des animations d'importance et celui de se situer au cœur du bourg, c'est-à-dire à proximité des habitations... Et force est de constater qu'un nombre croissant de plaintes émanant des riverains est adressé à la mairie. Faut-il par conséquent interdire toute soirée à Vaulnaveys-le-Haut ? Nous ne le souhaitons bien sûr pas. C'est pourquoi, nous avons cherché des solutions susceptibles d'aider à contenir les décibels, sources des conflits.

Depuis quelques semaines, la salle polyvalente est donc équipée d'un limiteur de niveau sonore*, installation comprenant un décibel-mètre homologué avec microphone de mesure déporté qui permet de mesurer le volume et de le maîtriser. En effet, quand le seuil maximal toléré est atteint sur 30 secondes, un flash lumineux situé près du bar s'active

pendant la même durée. Si le dépassement est maintenu pendant 10 minutes, coupure une première fois pendant 10 secondes de l'alimentation électrique des prises de la salle. Au 3^e dépassement de ce type, le dispositif entraînera une coupure définitive de l'alimentation électrique de l'ensemble des prises du bâtiment, seul l'éclairage restant actif. Une action manuelle d'un technicien de la Mairie sera nécessaire pour réarmer le système par composition d'un code secret. L'ensemble des événements sont enregistrés par le limiteur et peuvent être visualisés sur PC en cas de litige. Nous sommes actuellement dans une phase de réglage et d'expérimentation de ce dispositif destiné à apaiser les riverains tout en maintenant la possibilité de soirées dansantes à Vaulnaveys.

Nous n'avons par contre pas trouvé de solutions pour assurer la quiétude du voisinage en fin de soirée. En effet, notre sonomètre ne pourra rien contre le vrombissement des moteurs, les cris ou les actes d'incivilité qui parfois accompagnent les sorties de fêtes. Reste à l'organisateur de la soirée de s'assurer que tout se passe dans la plus grande discrétion, sachant qu'il engage sa responsabilité en cas de désordre constaté...

Pendant près de trente ans cet équipement a fait le bonheur du plus grand nombre ; ne laissons pas l'incompréhension et l'intolérance mettre fin à une si belle histoire...

* le matériel installé est conforme au décret 98 11 43 du 15 décembre 1998 relatif aux prescription applicables aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée.

Etat des lieux pour des lieux en état !

Depuis longtemps, nous cherchions un moyen de parfaire la procédure de location des salles communales. C'est aujourd'hui chose faite grâce au recrutement de M. Capponi, intervenant vacataire auprès de la commune.

Habitant de Vaulnaveys-le-Haut, M. Capponi a pris sa retraite après 27 années de travail en tant que technicien responsable au service tirage-pression des établissements Marin-Capponi. Depuis quatre ans, il savoure un repos bien mérité mais regrette l'activité professionnelle et les contacts humains qu'elle permet. C'est une des raisons qui l'ont poussé à répondre favorablement à notre sollicitation. De plus, les compétences qu'il avait déjà acquises dans le cadre de son travail répondaient totalement à nos attentes et lui ont permis de s'adapter très rapidement.

Ainsi, après une courte période d'essai, M. Capponi a-t-il pris ses fonctions début septembre et nous nous réjouissons du professionnalisme avec lequel il assure cette tâche délicate du suivi des locations, notamment des états des lieux entrant et sortant qui ponctuent chaque mise à disposition des salles.

Pour clarifier les procédures de location des locaux communaux, les différents règlements intérieurs ont été réécrits. Nous vous en rappelons ci-après les grands principes :

- être habitant ou propriétaire de biens ou travailler sur la commune ;
- la réservation se fera au plus tard 15 jours avant la manifestation auprès du secrétariat de mairie avec remise d'un chèque d'acompte. Elle ne sera définitive qu'à réception du dossier complet comportant : un chèque de caution, le solde de la location, un justificatif de domicile et une attestation d'assurance Responsabilité Civile, le tout au nom du locataire ;
- une semaine avant la manifestation, le locataire prendra rendez-vous auprès de M. Capponi pour l'état des lieux entrant et la remise des clés ;
- à l'issue de la manifestation, un état des lieux sortant sera effectué par M. Capponi auquel le locataire remettra les clés ; M. Capponi déposera en mairie les documents attestant des états des lieux ;
- la restitution de la caution se fera pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie, après retour du document attestant de l'état des lieux de sortie.

Repas des anciens



M. Capponi assure le suivi des locations et l'état des lieux des différentes salles de la commune.

Toute dégradation constatée fera l'objet d'une facturation. La caution ne sera restituée qu'après règlement des sommes dues. Une somme sera réclamée en cas de perte des clés.

Le règlement complet sera remis au locataire au moment de la réservation. Ce dernier engage sa responsabilité et reste seul responsable en cas de dégradation ou de nuisance.

La présence de M. Capponi, ses qualités de vigilance et de rigueur ont nettement amélioré le service rendu à la population tout en maintenant les rapports cordiaux auxquels nous sommes particulièrement attachés. Nous espérons ainsi entretenir le lien fort qui unit les habitants de Vaulnaveys-le-haut à leur village tout en garantissant le respect des règles de vie en collectivité.

Le traditionnel repas des anciens organisé par le C.C.A.S de la commune a eu lieu le 27 novembre dans la salle polyvalente de Vaulnaveys-le-Haut.

109 personnes ont répondu à l'invitation de Monsieur le Maire et de son épouse qui les ont accueillis en compagnie d'une dizaine d'élus.

Un repas copieux et soigné a été préparé et servi par l'équipe de Romain Laniel « l'Assiette Garnie », traiteur de Domène tandis que Monsieur et Madame DUPREY animaient l'après midi en chanson et en musique pour le plus grand plaisir des danseurs ! Valses, Tangos, Paso-doble,...

Les doyens étaient Madame TODESCHINI Rachel née en 1924 et Monsieur BLANC André né en 1922 que nous remercions tout comme les autres convives d'avoir participé à cette journée.

Ce rendez-vous reste en effet un moment toujours très convivial qui permet échanges et rencontres.

La distribution à domicile des 200 colis de Noël a

été faite en décembre par les élus et les membres du C.C.A.S, pour qui cela représente une occasion privilégiée de rencontre et de dialogue avec nos seniors.

Par ces actions l'équipe du C.C.A.S montre son attachement à honorer les anciens qui représentent aujourd'hui 10% des habitants de Vaulnaveys-le-Haut. Les doyens de la commune sont Madame DEGOUE Adeline, centenaire au début de l'année 2012 et Monsieur GUITTON Jean âgé de 94 ans.

Nous souhaitons à tous une BONNE ANNÉE 2012.



M^{me} TODESCHINI et M. BLANC ont été fêtés.



Un marché de Noël toujours plus convivial



JOYEUX NOËL !

C'est sous un ciel clément que s'est organisée cette nouvelle édition du marché de Noël. Ce rendez-vous désormais incontournable des vaulnaviards (et des autres !) a connu cette année un record d'affluence. Il faut dire que la commission animation, le comité des fêtes et les services municipaux n'ont pas ménagé leurs efforts pour donner à cet événement l'ampleur qu'il mérite : de l'invitation des exposants (plus de 70 présents !) à la réservation et à l'installation des chapiteaux, de la recherche d'animations à l'organisation du vin chaud, tout a été minutieusement orchestré pour le plaisir de tous.

En quelques heures, ce sont plusieurs milliers de visiteurs qui se sont pressés autour de l'église. Certes, les stands sous chapiteaux éclairés étaient hauts en couleurs et valaient le coup d'œil ; et le célèbre bonhomme rouge, cette année encore, a connu un

vrai succès auprès des petits venus en nombre après le spectacle organisé pour eux dans la salle polyvalente. Il est vrai également que la crèche présentée dans l'église a su conquérir ses nombreux visiteurs (plus de 700 visites référencées par le diacre Jean-Baptiste) et que les lots offerts lors des cinq tirages de la tombola étaient particulièrement généreux.

Mais c'est d'abord la convivialité que nous envient nos voisins et que sont venus chercher une fois encore les nombreux visiteurs du marché de Noël. Et si le vin chaud offert par la mairie est toujours particulièrement apprécié, c'est qu'il a, ce jour-là, une saveur particulière, celle née de l'échange, du plaisir de donner et de partager.

MERCI !

Cette année encore la générosité des commerçants et exposants a permis d'organiser une tombola ponctuée par un tirage au sort toutes les heures. Outre les récompenses offertes par la mairie (un bon pour une pâtisserie de Noël d'une valeur de 40€ à valoir à la boulangerie-pâtisserie des écoles) et par le comité des fêtes (un bon pour un sapin de Noël d'une valeur de 40€ à valoir dans les établissements Bourrin), ce sont quatre paniers garnis que nous avons eu le plaisir d'offrir aux heureux gagnants. Encore merci à tous les exposants et commerçants qui réservent toujours un chaleureux accueil à nos sollicitations et qui contribuent ainsi largement à l'ambiance festive de cette soirée. Chacun des heureux gagnants est reparti avec son lot et nous parions déjà sur leur présence l'année prochaine. Alors, faites comme eux, venez tenter votre chance !

Noël...

On ne le sait pas assez, mais c'est à la Mairie de Vaulnaveys-le-Haut que le Père Noël a pris l'habitude de démarrer sa tournée.

Fidèle à cette tradition, il n'a pas manqué ce jeudi 15 décembre de venir apporter ses cadeaux au vingt enfants des employés communaux, comme toujours impatients de le rencontrer et qui guettaient son arrivée en compagnie de leurs parents, du Maire et de nombreux élus.

Sa distribution terminée, il est bien vite reparti vers d'autres rendez-vous tandis que cette sympathique manifestation se prolongeait, cette année encore, autour d'un agréable et très convivial buffet.

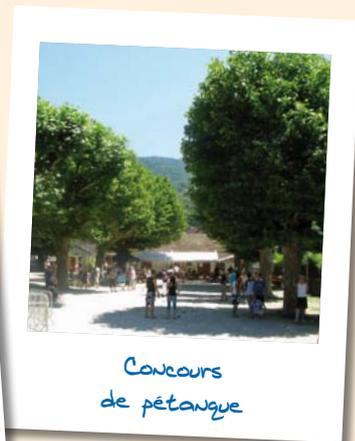
* Merry Christmas = Joyeux Noël



Autres temps forts : rétrospective

FOIRE DE MAI ET VIDE-GRENIER LE DIMANCHE 15 MAI

Pour les 110 ans de la course de côte de Laffrey, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'association AAAA (Association Amie de l'Automobile Ancienne) de Grenoble.



FORUM DES ASSOCIATIONS ET APÉRITIF COMMUNAL

le samedi 10 septembre avec la présence des pigeons de M. Soarès.

DES WEEK-ENDS THÉÂTRE

les vendredi 8 et samedi 9 juillet avec l'association Théâtre et Compagnie 38 (Théac 38) Qu'est-ce qu'on mange ? par la compagnie Atomes Scéniques et Maladie pittoresque par la troupe les Pinces à linge.

Avec Théac 38 le 21 et 22 octobre Trois pièces au programme de ce week-end culturel : J'y suis j'y reste par la Cie la dent du loup, MelimeLoup, le grand charivari des bois par la Cie Créabulle (spectacle pour enfants) et Un air de famille par la troupe Atomes scéniques.



CONCERT GOSPEL

le samedi 10 décembre à l'église avec l'ensemble Gospel Train, sous la direction de Al Endez de Bengbis

FEUX DE LA ST JEAN

le samedi 25 juin avec l'association Arguments Massue de Grenoble qui est venue "mettre le feu !"



une organisation rigoureuse



et des parcours sélectifs

Randonnée pour une étoile...

Le 28 août dernier s'est déroulé le 1er challenge VTT organisé sur notre commune par M. et Mme Cagliero en mémoire de leur petite fille, Lauraine, décédée l'an dernier. Pour elle, ces habitants de la commune ont souhaité organiser une course réunissant plusieurs générations autour de leur passion : le VTT.

Plus exactement, cette première version a vu la création de deux parcours principaux, l'un, noir, de 45 km et l'autre, rouge, de 35km. Deux autres parcours plus simples, l'un bleu de 22 km et le dernier, vert, de 13 km ont permis aux moins aguerris de participer tout de même à ce rendez-vous estival. Il faut dire que le challenge VTT est une affaire sérieuse : 80% des participants étant de véritables vététistes, et certains venant même de loin, sensibles à la réputation de l'association Challenge VTT. 130 participants donc pour cette première année, dont une dizaine de marcheurs (marcheuses plus exactement) venus prendre un bol d'air et s'enivrer des magnifiques paysages environnants. Car l'objectif de M. et Mme Cagliero est aussi de faire connaître notre très belle région et ils n'étaient pas peu fiers d'avoir réuni une dizaine de membres du conseil municipal à leur côté. L'équipe d'élus sportifs, emmenée, par M. Le Maire, sera d'ailleurs prochainement récompensée pour cette participation massive et enthousiaste.

Forte de cette réussite, l'association Challenge VTT prévoit déjà une deuxième rencontre qui aura également lieu le dernier dimanche du mois d'août 2012. Les parcours seront sans doute un peu modifiés et on leur adjointra vraisemblablement deux randonnées cyclistes, respectivement de 100 km et 50 km, permettant de découvrir les abords du Luitel. Les jeunes amis de Lauraine, très présents dans l'organisation cette année, ont également demandé une sortie à leur mesure qui se déroulera sans doute dans l'après-midi ; il est enfin question d'inviter des moniteurs à encadrer les parents venant avec de tout jeunes enfants découvrir cette activité sportive.

Une foule d'idées donc et un grand enthousiasme qui laissent penser que la mémoire de Lauraine sera à nouveau fêtée comme elle se doit l'an prochain. Un rendez-vous grave sans doute mais porté par la ferveur de grands-parents avides de faire partager leur passion tout en restant fidèles à l'image de leur petite fille. Un rendez-vous à ne pas manquer !

Maisons fleuries

Mercredi soir 23 novembre, salle Jean Platel, La remise des prix 2011 « des maisons fleuries » s'est déroulée dans une ambiance très sympathique. Cette année 22 participants (un de plus que l'an dernier) ont rivalisé d'efforts pour embellir leurs maisons, terrasses et jardins et rendre notre village plus agréable. Autour des photos, exposées sur les panneaux préparés par la commission « fleurissement », les félicitations et les commentaires allaient bon train.

De nombreux élus ont témoigné par leur présence de l'intérêt qu'ils portent à cette manifestation, maintenant bien établie dans la commune.

Comme chaque année tous les participants ont été récompensés par un bon d'achat aux « Jardins de Belledonne » de Monsieur Bourrin qui a eu la gentillesse de fournir les plantes vertes pour la décoration de la salle.

Après la remise des prix la soirée s'est terminée par le traditionnel pot de l'amitié où chacun a pu goûter le Beaujolais nouveau.

Vous pouvez dès à présent préparer l'édition 2012, où nous vous attendons encore plus nombreux.

Contact en mairie :

Nadine tel 09 72 11 71 66



Exercice de sécurité

Comment tester un plan communal de sauvegarde ?
Un exercice a été réalisé à Vaulnaveys le Haut.

La loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile impose aux communes d'élaborer un PCS. Celui de Vaulnaveys le Haut a été approuvé en 2005 et a donné lieu à l'édition et à la distribution d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) visant à recenser les situations susceptibles d'impacter la commune et indiquant aux habitants comment réagir.

Parallèlement les élus et les agents communaux ont été régulièrement sensibilisés et informés sur la démarche PCS et sur le rôle qu'ils seraient amenés à jouer en cas de crise surtout après le renouvellement électoral de 2008. Encore fallait-il passer de la théorie à la pratique, c'est ce qui s'est produit le vendredi 2 décembre dernier, vers 9 h00, où un appel téléphonique qui alertait sur un violent incendie ravageant un immeuble à Uriage est parvenu au Maire. Il s'agissait bien sûr et fort heureusement d'une simulation mais cet exercice, fort bien mis au point par l'IRMA (Institut des Risques Majeurs de Grenoble) a conduit au déclenchement et à la mise en œuvre du PCS de la commune, tenant en haleine élus et agents, aussi bien sur le terrain qu'en mairie, pendant toute la matinée.

Cette opération a donc permis de tester la disponibilité et la réactivité de chacun et de valider les procédures mises en place. Il fallait tout à la fois informer, décider, organiser, sécuriser pour répondre aux demandes pressantes du SDIS (pompiers) et de la gendarmerie, parties prenantes de l'exercice. Outre la mise en place d'un plan de circulation ou

de sécurisation du voisinage, il a fallu par exemple faire face à la prise en charge et à l'hébergement de 150 personnes, trouver les cars pour les transporter, les salles avec lits et couvertures et les collations pour les reconforter, les recenser et rassurer leurs proches qui inquiets téléphonaient en mairie, tandis que le standard crépitait sous les appels de toute sorte, même ceux de journalistes avides d'informations ! On voit que le scénario avait été bien pensé et qu'il a dû mobiliser de nombreuses énergies à l'IRMA. Mais il a eu le mérite de mettre pour la première fois les participants dans des conditions proches de la réalité ... alors même que sur le terrain tout est passé inaperçu ou presque sauf pour des observateurs, mis en place tant à Uriage qu'en mairie, et qui nous ont aidés ensuite à tirer les enseignements de cet exercice. Leurs conclusions ont été satisfaisantes et encourageantes pour les acteurs impliqués. Elles vont cependant permettre d'améliorer encore leur réactivité, et leur efficacité. Tout ceci sera d'ailleurs mis en pratique et vérifié à l'occasion de nouveaux scénarii qui seront programmés régulièrement afin de faire en sorte que si, par malheur, des événements mettant en danger notre commune venaient à se produire nous soyons à même d'y « faire face » au mieux.

A défaut d'incendie, les portables ont chauffé : un élu et notre policier dans le feu... de l'action, sous l'oeil attentif d'un observateur du SDIS.

Incidivités

De nouveau, des incivilités recommencent dans notre village. De nombreux dégâts sur le domaine public sont à déplorer.

Exemples : serrures forcées, filet du stade de sport découpé, murs, escalier en bois et véhicules tagués, ...

Si vous êtes témoin de tels faits n'hésitez pas à contacter la Mairie.





Le projet politique municipal : bilan d'étape à mi-mandat et ajustement des orientations

Vaulnaveys-le-Haut : quelle commune pour demain ?

Par Marine FRANCILLON-DEWALD
directrice générale des services



Au printemps 2008, le Conseil municipal et son Maire Jérôme Richard sont élus pour 6 ans sur la base d'un projet politique concernant tous les domaines d'intervention de la commune : de l'aménagement du territoire à la jeunesse, en passant par l'eau et l'assainissement, ou encore les affaires scolaires. Les grands principes de ce projet de mandat sont la volonté de poursuivre les projets engagés et de faire évoluer le village dans le respect de ses valeurs traditionnelles et de son identité, tout en préservant et en améliorant la qualité de vie des habitants. Ces grandes lignes se déclinent dans chaque secteur intéressant la commune : ils sont nombreux, et les idées ne manquent pas. Toutefois, la commune ne peut pas tout maîtriser, et les projets ne se réalisent pas à n'importe quel prix : depuis 2008, le contexte politique local comme national a changé, de nouvelles contraintes réglementaires se sont imposées, et des

opportunités se sont présentées. Tous ces nouveaux éléments ont conduit votre Conseil municipal à s'interrompre dans son élan pour se poser les questions suivantes :

- nos projets sont-ils toujours nécessaires, et si oui selon quel ordre de priorité ?
- de nouveaux besoins ou des opportunités nouvelles nécessitent-ils une redéfinition des orientations politiques ?
- quels sont nos moyens financiers et humains pour réaliser ces projets ?

L'évolution du contexte définit pour les élus un nouveau canevas, au sein duquel ils ont une certaine

latitude. Tentant de représenter au mieux ses habitants, ses usagers, ses contribuables, la municipalité a intégré ces nouvelles contraintes pour redéfinir ses orientations.

L'IMPACT DU CONTEXTE INTERCOMMUNAL

La commune n'a eu d'autre choix que de quitter la Communauté de communes des Balcons de Belledonne en 2008, pour rejoindre pendant un an le Grésivaudan et se décider à intégrer la Communauté de communes du Sud Grenoblois au 1er janvier 2010. L'ensemble des acteurs territoriaux est désormais suspendu à la notification par le Préfet de l'Isère de son schéma départemental afin de connaître la réponse à ces questions : qui sera rattaché de la Métro et à partir de quand ? Les changements d'intercommunalités ont un impact important sur la politique locale, puisque les compétences gérées sont différentes, de même que les projets en cours, ou encore les moyens mis à disposition. L'intégration au sein de la CCSG* a eu notamment les conséquences suivantes :

La compétence économique est désormais une politique intercommunale à part entière.

Afin de soutenir l'activité commerciale et artisanale, la municipalité a pu mener à bien son projet d'aménagement de la friche Vigne (accueillant actuellement les services techniques), projet repris par la CCSG*. Cette opération visant à réaliser des locaux commerciaux et tertiaires pour accueillir les entreprises du secteur, commencera en 2013. Pour permettre la réalisation de ce projet, la commune a dû intégrer dans son programme la nécessité de reloger ses services techniques. Un nouveau bâtiment municipal, qui sera

implanté aux Alberges, est en cours de conception. La mise en service des nouveaux ateliers municipaux est prévue pour fin 2013.

Afin d'aider le commerce sédentaire et l'artisanat à investir, la Communauté de communes se fait le relais entre l'État et les entreprises locales pour leur apporter des aides financières prévues par le « FISAC* ».

En matière d'économie, l'agriculture n'est pas oubliée puisque des associations partenaires interviennent aujourd'hui sur le territoire comme l'ADABEL. Les élus continueront à apporter leur aide à l'installation et à l'acquisition foncière, en lien avec l'association foncière pastorale.

pas exclusive) un projet de logements mixte, à l'emplacement de l'ancien Moulin.

En matière de gestion des déchets, la CCSG* est désormais compétente et a intégré la commune dans son circuit de ramassage, ce qui a impliqué quelques changements dans l'organisation des tournées. Les objectifs de la CCSG*, en adéquation avec ceux de la commune, sont d'améliorer le tri sélectif et de solutionner le traitement des déchets verts. Pour répondre à ces objectifs et notamment par l'implantation d'un broyeur et d'une végétation sur le site de la déchèterie, la participation des usagers a été réévaluée à la hausse en cohérence avec les taux appliqués



En totale cohérence avec l'objectif initial de la commune de développement des logements aidés, la Communauté de communes porte le projet de création de 7 logements sociaux avenue d'Uriage, au cœur du bourg (dite maison « Excoffier »).

La commune porte de son côté (la compétence logement n'étant

sur l'ensemble de la communauté de communes.

Soucieuse de la préservation de l'environnement, et du développement économique dans le domaine touristique, la Communauté de Communes a intégré dans son programme un projet cher aux élus de Vaulnaveys-

le-Haut : la création d'un lieu d'accueil touristique à Prémol. Ce projet, qui a commencé par la réalisation d'un chemin aménagé par l'ONF* en 2010, se poursuivra en 2012 par le réaménagement du gîte, la création de cabanes perchées, ainsi que par la mise en valeur du site et de la porterie de l'ancienne Chartreuse.

Enfin les compétences relatives aux services à la personne ont connu des évolutions :

En effet, la gestion du Relais d'assistantes maternelles incombe à la CCSG, qui a créé un nouveau lieu d'accueil à Vaulnaveys-le-Bas. La gestion des places de crèche est prise en charge par la commune, qui pourrait bientôt transférer sa compétence à la Communauté de communes. Celle-ci envisage déjà des créations sur le territoire.

Les services du centre de loisirs et de l'animation jeunesse sont pilotés par la CCSG. La question de la reprise de cette compétence par la commune est en cours d'étude. Se posera alors celle du développement des créneaux d'accueil.

LES CONSÉQUENCES DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE :

La crise immobilière de ces dernières années a eu non seulement des conséquences sur la baisse des recettes de la commune (en matière de droits de mutation liés aux transactions immobilières ayant lieu sur la commune) mais a également retardé le projet de vente d'un terrain communal situé à Uriage. En effet, le projet de résidence de tourisme sur l'emplacement des anciens services techniques n'a pu aboutir dans ce contexte économique difficile. La volonté d'aménager ce terrain n'en est pas pour autant abandonnée, puisque la société Générin a présenté un nouveau projet, comprenant un bâtiment à vocation économique, une résidence senior, ainsi qu'un ensemble de logements. La validation du programme et la prochaine vente du terrain par le Conseil municipal en 2012 redonnent une visibilité, notamment financière, aux projets de la commune.

L'ADAPTATION DES PROJETS AUX BESOINS DES USAGERS

L'évolution des besoins exige parfois la redéfinition des priorités. C'est le cas notamment du projet d'extension du groupe scolaire. Ce projet, différé notamment en raison de la fermeture d'une classe, est à nouveau prioritaire compte tenu de la hausse de la fréquentation des services périscolaires et de la réouverture de classe à la rentrée scolaire 2011. En prévision de la future extension, la commune a acquis la maison voisine, à l'occasion de sa vente en 2011.

En matière d'animation, la municipalité a développé des liens étroits avec les associations et



continue d'être à leur écoute, afin de favoriser et d'encourager leurs activités, tout en définissant un cadre d'intervention de la commune délimité et équitable. Parmi les nombreux bâtiments dédiés aux activités associatives, la commune a investi notamment dans les équipements mis à disposition de l'ESV : création d'un terrain d'entraînement pour l'équipe de rugby, installation de nouveaux éclairages et rénovation du terrain d'honneur.

Service municipal, la bibliothèque s'adapte aux nouveaux besoins en matière documentaire, et propose des animations ayant pour but de promouvoir la lecture et de faire mieux connaître l'équipement.

Enfin, à son niveau la commune participe au développement des modes de transports doux, en appuyant auprès des autorités organisatrices de transports (Conseil général pour les bus Transisère) les suggestions et revendications des usagers ou encore avec la mise en place du pédibus sur la commune.



L'ÉVOLUTION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS AU CONTEXTE TERRITORIAL

L'aménagement de la commune est au cœur des préoccupations des habitants et des élus. S'il est toutefois un domaine sensible au contexte c'est bien celui-là. En effet, le Conseil municipal a réévalué les projets d'aménagement prioritaires et remet à jour son programme pluriannuel régulièrement. Les projets en réflexion sont :

- la rénovation du secteur du centre bourg/ rue des chansures,
- l'aménagement éventuel du secteur de la Croze,
- l'aménagement du centre bourg/ avenue d'Uriage.

Par ailleurs, les services techniques ont réalisé des aménagements d'espaces publics : trottoirs, ou encore aménagements paysagers (rond point des tuileries). Afin de planifier les travaux de mise en accessibilité à réaliser, un plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics a été réalisé.

Outil d'aménagement du territoire, le plan local d'urbanisme mis en place en 2006 est un document vivant, que les élus mettent à jour régulièrement en fonction des besoins et des problèmes constatés. Depuis 2009, un travail d'inventaire des zones humides



de la commune a été effectué afin de préserver la richesse du patrimoine naturel présent sur le territoire. Ces nouveaux éléments sont en cours d'intégration dans le PLU. Afin de mettre en application la réglementation et les décisions individuelles prises en la matière, la police municipale s'est vue confier une mission de contrôle de l'urbanisme.

Afin de favoriser le commerce de proximité, la commune a acheté et aménagé deux locaux commerciaux qui ont permis l'installation dans le bourg d'un bureau de tabac et d'une épicerie. Dans le cadre du projet de logements sociaux au centre du bourg, la commune acquiert le rez-de-chaussée du bâtiment afin d'accueillir une boulangerie.

Enfin, suite à la fermeture par la poste de son local dans le bourg, le relais postal est désormais géré par un commerçant, pour maintenir la proximité du service. Quant au local anciennement occupé par la poste qui appartient à la commune, celui-ci accueillera prochainement des commerçants ou des professionnels de santé.

LA NÉCESSITÉ DE PÉRENNISER LES RESSOURCES EN EAU

Une étude réalisée sur les ressources en eau ayant conclu à leur insuffisance à moyen terme, les élus ont été amenés à réfléchir aux solutions possibles. Le travail mené en 2010 et en 2011 a conduit le Conseil municipal à opter pour l'adhésion au SIERG* qui alimentera bientôt la commune en eau et à abandonner les captages et les sources de la commune. Privilégiant qualité de l'eau, et pérennité des ressources, la solution choisie s'accompagne d'un plan pluriannuel d'investissements nécessaire à la rénovation des réseaux d'eau, mais aussi d'assainissement. Par ailleurs, pour permettre l'adduction de la commune en eau, des travaux importants seront réalisés sur la commune. Le réservoir du Roul dont la construction est bientôt achevée, sera mis à disposition du SIERG*, comme les autres réservoirs de la commune. Les charges financières directement liées à ces équipements seront assumées par ce même syndicat.





LA PRÉOCCUPATION CONSTANTE DE L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Témoin de l'identité locale, la préservation du patrimoine culturel de la commune est une volonté constante. Les services techniques ont rénové la chapelle de Belmont, ainsi que l'oratoire. Les grilles d'entrée du golf sont en cours de restauration, tandis que des projets d'envergure sont en cours : rénovation de l'église, et notamment mise en sécurité de son clocher, et rénovation du portail du golf. Enfin, la Métro, gestionnaire du golf, en a restauré le mur d'enceinte.

L'entretien, et a fortiori le développement, du secteur d'Uriage a connu des difficultés liées au blocage du syndicat en charge de la gestion d'Uriage (SIGU). En effet, un contentieux oppose la commune et le SIGU au sujet du versement d'une partie de la taxe des jeux du casino (prévu dans les statuts du syndicat). Dans l'attente de sa résolution, l'entretien des espaces verts d'Uriage

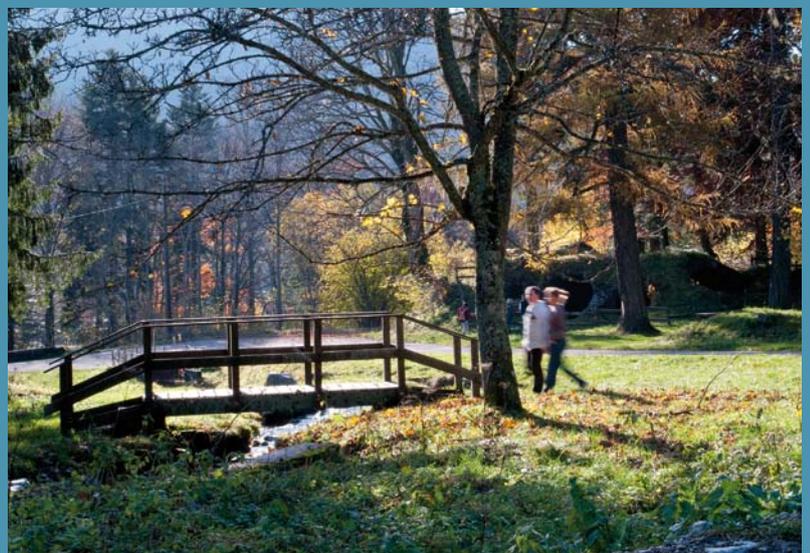
ont été repris par les services techniques de la commune.

L'entretien des bâtiments communaux est un souci permanent. Plus particulièrement, la mairie a fait l'objet d'une restructuration qui s'est achevée en 2011. Par ailleurs, la réalisation d'un Plan d'accessibilité des établissements recevant du public va impliquer de nombreux aménagements d'ici 2015 dans les bâtiments municipaux, à l'instar de l'aménagement de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite à Belmont. L'entretien du cimetière est concentré sur le plan de rénovation du mur d'enceinte entamé en 2010, et son fonctionnement est désormais cadré dans un règlement adopté par le Conseil municipal. Par ailleurs, une convention passée avec la commune de Vaulnaveys-le-bas définit les conditions de la gestion des biens communs ou dont l'usage est partagé entre les deux communes (cimetière, église, voiries).

Partie importante du budget des investissements réalisés par la commune, les rénovations de voiries et d'ouvrages d'infrastructure sont prévues en fonction de

l'urgence de la rénovation, et de la coordination nécessaire avec d'autres projets d'aménagement ou de remplacement de réseaux. Ont été réalisés notamment divers aménagements routiers pour desservir des lotissements (lotissements des Guichards) et la rénovation de la voirie et des réseaux du chemin des bargeonniers. Sont en cours la création de murs de soutènement chemins St-Georges et chemin Champ-la-Vigne. La sécurité de la voirie devant les écoles a été améliorée suite à la demande des parents d'élèves, avec l'installation de panneaux lumineux aux abords des écoles.

La commune compte parmi ses préoccupations majeures la bonne gestion des espaces naturels de son territoire, et en particulier la forêt et les espaces boisés. Les élus sont vigilants quant à l'entretien du ruisseau du Vernon et du torrent de Prémol. En lien avec le contrat de rivière, une étude hydraulique en cours a pour principal objectif la prévention des risques naturels. Pour protéger au mieux la population face à l'ensemble des risques existants, un travail de mise à jour du Plan communal de sauvegarde a été réalisé et un exercice





de sécurité a été organisé pour préparer au mieux l'équipe municipale et les habitants.

LA MODERNISATION ET L'ADAPTATION DES MOYENS

Les élus n'ont cessé d'améliorer les moyens mis à la disposition des services permettant ainsi d'améliorer la qualité du service public. Pour ce faire, la commune a acquis et a formé ses agents à l'usage de nouveaux logiciels en matière de comptabilité et finances, en matière de facturation de l'eau, et en matière de facturation et de gestion des services périscolaires. Ce dernier outil permet également aux usagers de s'inscrire par internet aux services périscolaires, ce qui représente une belle avancée vers la modernisation du service.

Cette modernisation passe également par la réalisation de nouveaux outils de gestion interne : en matière de ressources humaines (organigramme, fiches de postes, entretien d'évaluation), en matière de finances (gestion pluriannuelle des investissements) comme en matière de

mise en œuvre des orientations politiques (aide à la définition et à la mise en œuvre des orientations politiques par les services). Par ailleurs, la réglementation a imposé la réalisation d'un diagnostic des risques professionnels matérialisé aujourd'hui dans un « document unique », mais aussi la généralisation des procédures de mise en concurrence pour les achats publics.

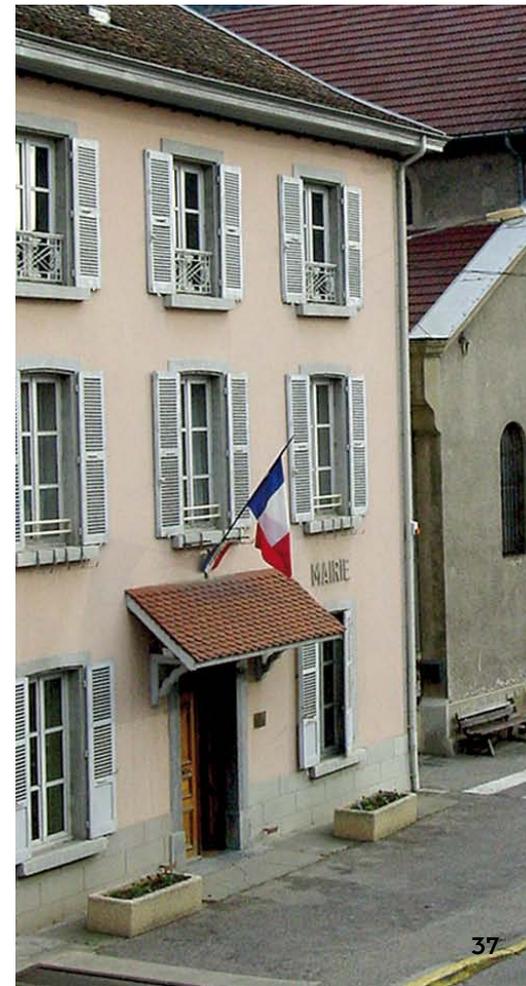
Enfin, la municipalité qui s'était engagée à communiquer sur les projets et actions en cours, vous a régulièrement fait participer à des réunions publiques, notamment au sujet de la gestion de l'eau, ou encore en ce qui concerne le développement d'Uriage. De façon générale, l'équipe municipale vous tient informés par le biais de son site internet, et bien sûr de son bulletin municipal.

En conclusion, chacun peut voir que le cap a été maintenu, en dépit des exigences et des contraintes imposées par les évolutions rencontrées. Tout n'est pas parfait, beaucoup reste à faire. Mais avec votre aide et votre soutien, la deuxième partie du mandat permettra à vos élus

de poursuivre la réalisation des projets en cours, d'en mettre d'autres en chantier afin de répondre aux besoins et aux aspirations qui se feront jour, mais toujours dans le respect d'une gestion rigoureuse des moyens financiers dont notre collectivité aura su se doter.

Le souci constant de l'équipe municipale est encore et toujours celui de voir notre commune se moderniser sans perdre son âme et de faire en sorte que ses habitants conservent, voire voient s'améliorer cette qualité de vie qui fait le charme de notre territoire et auquel, tout comme vous, elle est viscéralement attachée. ■

*
CCSG : Communauté de communes du Sud Grenoblois
FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
ONF : Office national des forêts
ESV : Étoile Sportive de Vaulnaveys-le-Haut
SIERG : Syndicat intercommunal des eaux de la région grenobloise



La réfection du calvaire

Nous ne savons pas grand-chose de cet édifice, sinon qu'il s'agit non d'un calvaire mais d'un oratoire. Il est mentionné sur le cadastre de 1823, toutefois d'après les matériaux utilisés, il semble que sa construction soit bien antérieure.





A gauche l'oratoire dans les années 1950, déjà très détérioré. A droite tel que nous pouvions le voir il y a encore quelques mois. Les enduits ciment empêchaient les murs de « respirer », une grille provenant sans doute de l'église du village avait remplacé celle d'origine.

Cet oratoire se trouve sur le chemin conduisant à l'ancienne chapelle Saint-Christophe dont l'origine nous est inconnue, mais qui fut sans doute le premier édifice religieux de la commune puisque l'église du Bourg n'apparaît qu'au XI^e siècle. Cette chapelle, lors de la visite pastorale de l'évêque de Grenoble en 1678, est qualifiée d'ancienne église paroissiale : « celle de Saint-Christophe n'existe plus. On dit par tradition que l'église paroissiale était dans l'endroit de Saint-Christophe sur le chemin de Brié à Vaulnaveys. Il y paraît encore quelques murailles en rond en forme de chœur ». Cependant lors de ses visites l'évêque ne parle jamais de l'oratoire. Dans le Dauphiné de Louise Drevet du 20 février 1881 nous trouvons ce petit commentaire : « La chapelle du calvaire établie

sur la propriété de Monsieur Brun a été dévalisée par des malfaiteurs dans la nuit du 12 au 13 février. Le tronc contenant les offrandes a été enlevé ». Pourquoi le journaliste parle-t-il de chapelle ? Là encore pas de réponse.

Quelques anciens se souviennent de haltes au « Calvaire » lors de processions à travers le village, pour la Fête-Dieu, les Rogations (pour demander un climat favorable et une protection des récoltes à venir), ou lors de premières communions.

Cet édifice méritait réfection depuis plusieurs années déjà. La commission patrimoine, après avis de l'architecte Aude Jonquières du service patrimoine du Conseil Général de l'Isère, a choisi d'utiliser les compétences de notre service technique pour le rénover. Au cours de l'hiver, profitant d'un



L'ancien enduit est enlevé pour la réfection des joints, avant l'application d'un crépi à la chaux.



Les services techniques au travail.

temps clément, toute l'équipe s'est mise au travail, dégageant l'arrière de l'édifice afin d'en effectuer l'étanchéité. Puis les joints des dalles du toit ont été refaits. Enfin sur les conseils de Monsieur Pethelaz de l'entreprise Vicat, un enduit à la chaux a été appliqué sur l'ensemble des murs extérieurs afin de les protéger des

intempéries. Une grille, réalisée par Monsieur Gilles Nugues, ferme l'oratoire comme par le passé. La peinture a été réalisée par Monsieur Scropolini de Vaulnaveys-le-Haut dans l'esprit de ce qu'il y avait auparavant : parois ocre et voûte « bleu nuit » parsemée d'étoiles, représentant la voûte céleste. La statue



A gauche les dalles d'origine ont été retrouvées sous 20 centimètres de terre et de remblai. Les marches en béton faites dans les années 1960/70 ont été supprimées et une nouvelle finition a été réalisée.

A droite, l'extérieur est terminé, la nouvelle grille est en place et monsieur Scropolini vient de réaliser l'enduit de lissage avant d'effectuer la peinture.

mise en place nous a été offerte par la commune de Champagnier et son ancien maire, M^{me} Françoise Cloteau.

Mi-juillet, la réfection est terminée, la nouvelle statue est en place. Aujourd'hui le résultat est tout à fait superbe et nous pouvons adresser nos plus vives félicitations à nos agents qui ont permis cette restauration.

L'inauguration a eu lieu le samedi 17 septembre 2011, lors des journées du patrimoine, devant de nombreux vaulnaviards présents pour la circonstance. Le père Jean-Baptiste Vian, prêtre de la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix, procéda à la bénédiction sous une pluie battante. Un apéritif en mairie a clôturé dans la bonne humeur cette sympathique cérémonie. ■



Années 50, l'église du bourg



La porterie de Prémol



Le château des Alberges



Journées du Patrimoine

Les journées du patrimoine ont eu lieu le 17 et 18 septembre. Pour la première fois notre commune offrait quatre sites à la visite. Comme à l'habitude, dans l'église du Bourg, on pouvait admirer pendant ces deux jours, le superbe maître-autel (réalisé en 1756 pour la chartreuse de Prémol, par le sculpteur grenoblois Claude Albert), ainsi que le tableau de Saint-Jean l'Évangéliste rédigeant l'Apocalypse à Patmos, (œuvre du XVIIIème siècle), tous deux classés monuments historiques. La cha-

pelle de Belmont accueillait les visiteurs pour la deuxième année, le dimanche après-midi de 15h à 18h. Elle a connu une affluence record de 66 personnes. Sur le site de Prémol a eu lieu pour la première fois, une visite commentée, le samedi 17 à 15h. Enfin une présentation du site des Alberges le dimanche à 16h a connu un vif succès. Devant l'intérêt suscité par ces journées, nous reconduirons la visite de ces quatre sites l'an prochain.

Travaux au Golf

Depuis que le golf est propriété de la commune, nous travaillons avec nos partenaires pour que ce site merveilleux garde tout son attrait.

■ Dans un premier temps, le mur d'enceinte plus que centenaire, très endommagé au fil des années, a été restauré par la société FM3 Maçonnerie Générale d'Echirolles. Les travaux ont été effectués courant juillet 2011 pour un coût total de 35 290 € HT entièrement financés par la METRO.

■ Nous attendons à présent une étude de la METRO pour une restauration dans l'esprit, du dernier vestige du château des Alberges, le grand portail de l'entrée principale. Celui-ci est

actuellement en lieu sûr, décapé par sablage et protégé par un traitement antirouille. Dans l'hiver, il devrait être restauré grâce au concours de Gilles Nugues des services techniques et nous espérons voir sa mise en place définitive avant la fin de l'année 2012.

■ Enfin il restera à réaliser la nouvelle entrée du golf pour la rendre conforme aux normes actuelles de circulation, suivant l'avis de la Direction Départementale du Territoire. Pour cela nous attendons la régularisation définitive du foncier. Cette réalisation devrait voir le jour d'ici fin 2012 début 2013.



associations

Pianissimo

L'Association Pianissimo en 2011 est une école de musique qui compte 110 adhérents : enfants, jeunes ou adultes désirant apprendre ou perfectionner le piano, le violon ou le violoncelle. Ces instruments sont enseignés au sein de l'association par Marcos Pérégrini pour le piano, Régis Vidal pour le violon et Emmanuel Le Gemble pour le violoncelle.

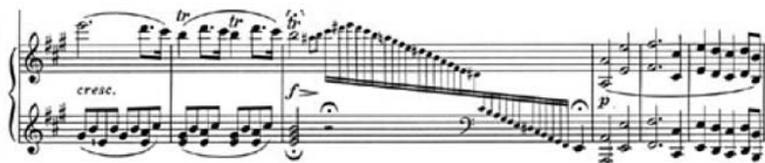
Une seule volonté : enseigner la musique avec passion en respectant tous les individus grâce à

une pédagogie adaptée à l'âge et aux attentes de chacun.

Pour les petits pianistes, des techniques pédagogiques innovantes permettent de s'approprier l'instrument de manière ludique.

L'Association organise également des stages et des concerts.

Cette année, un stage a eu lieu pendant les vacances de février à Belmont ; en juin, deux après-midis musicales ont permis aux élèves de jouer devant un public puis des concerts ont clôturé ces journées .



EMIU

L'ÉCOLE DE MUSIQUE SUR LA BONNE VOIE

L'Assemblée Générale de l'École de Musique, qui s'est tenue début novembre, a confirmé le rétablissement de l'équilibre financier de l'association, obtenu au prix de mesures difficiles pour les familles (hausse des cotisations) et les professeurs (réduction du nombre d'heures travaillées). Toutefois ces mesures n'ont pas affecté le projet pédagogique, toujours basé sur la synergie entre apprentissage instrumental, formation musicale et pratique collective. Une autre information importante a été annoncée lors de l'AG, la stabilisation du directeur de l'école, Jean-Jacques Stoll, sur un contrat à durée indéterminée. C'est donc dans un contexte favorable que s'engage cette nouvelle année musicale. Comme les années précédentes, les élèves auront de nombreuses occasions, notamment au cours des différentes manifestations organisées par l'école, de présenter le fruit de leur travail, dans tous les genres musicaux, musique classique, rock, jazz, folk, variété.

L'EMIU, 04 76 89 54 26, www.emiu.fr

Paroisse Nouvelle

Malgré une pluie battante, l'heure matinale et... la retransmission du match de Rugby France-Canada, ils sont venus, ils étaient tous là ... Ceux des Clochers de Brié, de Champagnier, de Vaulnaveys, de Saint Martin, d'Uriage, de Haute Jarrie, de Chamrousse, pour fêter à Herbeys, ce dimanche 18 septembre, les 10 ans de la paroisse nouvelle.

A l'issue de la messe dominicale en l'église d'Herbeys célébrée par le Père Jean-Baptiste Vian, prêtre modérateur et autour des Pères Claude Parent, Bernard Dassonneville, Jean-Christophe Bertrand et le nouveau diacre Jean-Baptiste Thibaut, tous réunis autour de leurs paroissiens, ils ont partagé un repas fraternel ponctué de séquences souvenirs.

Après une chorégraphie chantée et dansée par les plus jeunes, la projection de photos des JMJ de Madrid, le Père Jean-Baptiste, tourné vers l'avenir, a pu évoquer les projets « jeunes », les « repas croisés » et la création d'une « bourse aux services » pour palier les précarités de la solitude et de l'isolement.

Enfin, pour clore ces festivités, les enfants soufflèrent les bougies d'un gâteau-puzzle géant confectionné par toutes les familles présentes.



Le père Jean-Baptiste Vian avec les enfants de la paroisse autour du gâteau géant



Contact

secretariat.paroissial@gmail.com

04 76 89 71 33, email : Stjeandelacroix.free.fr

Gym douce

LE SPORT C'EST LA SANTÉ

Le Foyer pour Tous propose un cours de gym douce le vendredi de 10 h à 11 h à la salle polyvalente.

C'est une activité physique adaptée à chacun, pour garder forme, vitalité et souplesse.

Les cours sont variés : souplesse, équilibre, prévention des chutes, stimulation de la mémoire au travers d'activités physiques, renforcement musculaire, abdominaux.... dans une ambiance conviviale.



Contact

Valérie Scorpolini Burger
06.85.79.73.78

APE

La rentrée des classes a été marquée cette année par le changement des membres du bureau de l'Association des Parents d'Élèves de Vaulnaveys-le-Haut :
Marylène GUERILLOT,
Présidente de l'association
Gildas BORIE, Vice-président
Karine CASALI-LOUVET,
Trésorière
Marianne BEGOUD, Secrétaire
Sabrina FAIVRE-BUREAU,
Vice-secrétaire

Les membres du bureau ont été ravis d'offrir un goûter à l'ensemble des parents d'élèves à la veille des vacances de la Toussaint. Ce goûter a permis de nous présenter et de partager un moment convivial.

Notre objectif était également la mobilisation des parents d'élèves, notamment en ce qui concerne leur éventuelle participation à l'organisation des différentes manifestations programmées par l'APE.

Le 19 novembre a d'ailleurs eu lieu l'une des premières manifestations dont nous avons repris l'organisation, la bourse aux skis. Cette journée fût une réussite en termes de convivialité, d'entraide et de rencontres. Un grand merci donc aux parents présents pour nous épauler!



A l'approche de Noël, nous avons pu, avec le concours des enseignants, proposer d'originaux torchons illustrés par nos formidables artistes en herbe...

L'association a également été présente au marché de Noël afin de proposer diverses gourmandises confectionnées par les parents d'élèves.

Pour continuer sur notre lancée, voici l'agenda de l'APE :

- Le 21 janvier 2012, notre traditionnel loto. Cette opération représentant la plus grosse rentrée d'argent de l'association, il est impératif qu'elle soit couronnée de succès.
- Le 17 Mars 2012 sera organisé un grand Carnaval qui défilera au rythme exaltant d'un groupe de Batukada (Association Afrique Impact).

- Le 28 avril 2012, une soirée Salsa nous réchauffera à la sortie de l'hiver.

Pour la bonne marche de ces actions et pour de nouvelles idées, nous avons besoins de parents bénévoles.

Alors, si vous souhaitez et pouvez aussi donner un peu de votre temps, que ce soit pour une heure ou une après-midi, ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par mail : ape.vlht@gmail.com

Petit rappel sur le rôle de l'APE

- L'association organise diverses manifestations festives afin de recueillir des fonds. Ces fonds sont reversés à toutes les classes des écoles primaire et maternelle pour les aider à mener à bien leurs projets pédagogiques.
- Elle a également pour mission d'être un relais d'informations entre les équipes enseignantes, la commission scolaire et les parents d'élèves.
- Enfin, l'APE offre une vraie opportunité de développer un réseau social au sein de notre commune.

Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes de Vaulnaveys-le-Haut, constitué il y a maintenant cinq ans, manque cruellement de sang neuf et est passé tout prêt de la mise en sommeil à l'issue de son assemblée générale qui s'est tenue le 04 octobre 2011.

Reconnaissez que cela aurait été dommage ! **Aussi, vous qui, comme nous, souhaitez que notre village soit vivant et attractif, n'hésitez pas à venir nous rejoindre ; vous serez toujours les bienvenus.**

En attendant votre arrivée, c'est une équipe inchangée mais enthousiaste qui est répartie

avec le double objectif de faire vivre les traditions, mais aussi de vous proposer des animations nouvelles.

Parmi les manifestations qui font date et qui sont organisées conjointement par la Mairie et le Comité des Fêtes, le traditionnel Marché de Noël sera suivi le 13 mai par la Foire de Mai, couplée comme il est désormais de coutume avec un vide-grenier et le 16 juin par les feux de la Saint-Jean, véritable fête du village.

Deux conférences sont d'ores et déjà en principe prévues :

Le vendredi 10 février, Charles Paillet nous contera l'Histoire d'Uriage.

Le vendredi 23 mars, c'est de l'importance de la nutrition à tous les âges qu'il sera question.

La musique ne sera pas en reste : plusieurs propositions d'inspirations différentes sont à l'étude.

Enfin nous comptons renouveler l'expérience d'un week-end théâtre organisé en collaboration avec l'association THEAC 38. En effet, la première édition des vendredi 21 et samedi 22 octobre 2011 a jeté les bases d'un rendez-vous de qualité que nous voulons pérenniser. La qualité des pièces proposées à l'automne 2011 et le talent des troupes que nous avons accueillies ont réjoui les spectateurs. Comme souvent, seuls les absents ont eu tort.

Nous espérons vous voir souvent parmi nous au cours de cette saison 2011-2012.

Bibliothèque

LA BIBLIOTHÈQUE, LIEU DE VIE CULTURELLE

Institution culturelle par excellence, la notion de bibliothèque a beaucoup évolué au cours des siècles et a su s'adapter aux différents changements de son histoire. Aujourd'hui, le monde des bibliothèques connaît une nouvelle mutation avec l'influence d'Internet et des nouveaux supports informatiques de communication.

Lieu de croisements entre les savoirs, la bibliothèque permet l'acquisition et l'appropriation des connaissances, de repères, de références. Elle a la capacité de se faire rencontrer les disciplines entre elles : musique, théâtre, peinture, poésie, littérature, sculpture, etc. La bibliothèque, définie par le philosophe Robert Damien comme le « lieu des liens », devient espace public de débat.



En route vers la lecture

Face aux changements des pratiques culturelles, les bibliothèques cherchent à répondre aux attentes des lecteurs tout en restant un lieu de rencontres entre les savoirs en proposant des actions culturelles pertinentes, au contenu diversifié et s'adressant au public le plus large.

La bibliothèque municipale de Vaulnaveys-le-Haut s'inscrit dans cette démarche. Afin de rester à l'écoute de tous, Vaulnaviards lecteurs inscrits ou non à une bibliothèque, elle vous propose de répondre au questionnaire joint à ce numéro du bulletin municipal.

LA BIBLIOTHÈQUE PRATIQUE

Pour être informé des activités de la bibliothèque (lecture, heure du conte, théâtre, atelier pédagogique, catalogue des nouveautés, horaires d'ouverture, informations diverses), vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante pour recevoir les informations par mail : bibliotheque.vaulnaveyslehaut@orange.fr

Et consulter la page web de la bibliothèque à l'adresse suivante : www.vaulnaveys-lehaut.fr/biblio.html



LA SAISON SPORTIVE ET FESTIVE BAT SON PLEIN !

Une année encore, nous avons pu engager une équipe de chaque catégorie dans les différents championnats des Alpes. C'est grâce à l'engagement de nos joueurs, grâce à une ambiance amicale et chaleureuse, des équipes dirigeantes formées et à l'écoute des licenciés, des bénévoles impliqués qui ne comptent pas leur temps, que nous pouvons encore le faire.

La saison sportive est déjà bien engagée. L'école de rugby continue de se développer puisque plus de 100 petit(e)s rugby(wo)men en herbe se retrouvent chaque mardi et samedi aux entraînements ou en tournois. Les minimes (moins de 15 ans) également se sont renforcés et ont accueilli bon nombre de nouveaux joueurs. Leur championnat, en triangulaires, leur permet de rencontrer de nombreuses équipes face auxquelles ils ne démeritent pas. Comme pour l'école de rugby, les championnats ne comportent pas de classements, valorisant ainsi la formation, le plaisir de jouer ensemble et le fair-play.

C'est en cadets (moins de 17 ans) que l'effort de recrutement a été

nécessaire en ce début de saison. Engagés dans le championnat à XII, nos jeunes ont su convaincre leurs copains de les rejoindre et ensemble, ils forment aujourd'hui un petit groupe soudé qui a montré de belles performances à domicile comme à l'extérieur. Les juniors (moins de 19 ans), plus nombreux, forment aussi un "groupe de copains" qui se connaissent, s'apprécient et jouent ensemble depuis plusieurs années. Si l'on a pu voir un début de saison un peu mitigé, ils sont désormais rentrés dans une dynamique favorable et nous leur faisons confiance pour terminer dans les équipes de tête de leur championnat, montrant ainsi la voie, nous le souhaitons, à leurs aînés.

Pour leur retour en Promotion d'Honneur, l'équipe a été renforcée par nombreux jeunes arrivant de junior qui sont soutenus par les joueurs plus expérimentés de l'équipe. En milieu de tableau pour l'équipe 1, des matchs reportés ne permettent pas d'être fixés actuellement sur notre place au classement. C'est évidemment le quartet de tête que nous visons et qui nous permettrait d'accéder aux phases finales des Alpes et, qui sait, au championnat de France. L'équipe réserve, quant à elle, a rapidement pris le championnat à son compte et nous permet également de croire en leurs réelles chances d'accéder aux finales des Alpes 5ème série.

Dans le même temps, la saison festive est aussi bien engagée et toujours aussi dynamique. Après les réussites de la traditionnelle fête de début de saison en septembre et de la soirée dansante, nous continuerons à vous proposer de nombreuses initiatives jusqu'en juin. Nous remercions à cette occasion tous les supporters et amis de l'ESV qui permettent le succès de ces manifestations essentielles pour les finances du club mais aussi pour garder le lien et la dynamique autour de nos joueurs qui vous attendent tous les week-end autour des terrains pour les encourager.

Allez violets !



A l'occasion de la fête du Rugby une plaque commémorative a été apposée sur la façade de la salle Jean Platel rappelant la mémoire des fondateurs du club, dirigeants et joueurs décédés.



Calendrier des manifestations à venir :

03 mars

Loto de l'ESV : salle polyvalente de Vaulnaveys-le-Haut à partir de 18h30,

18 mars

Vente de boudin et caillettes, place de l'église de Vaulnaveys-le-Haut, dès 9h00,

27 avril

Vente de spécialités portugaises à emporter, sur le marché de Vaulnaveys-le-Haut,

12 mai

Concours de pétanque, champ de Foire de Vaulnaveys-le-Haut, à partir de 13h30.

Pompiers

Nouveau numéro de la caserne
04 76 27 99 11



Club des Gourlus

Dernièrement 65 adhérents se sont retrouvés au Coin tranquille pour manger les fameuses cuisses de grenouille dans une ambiance musicale avec Michel Monaco .

Le jeudi 15 décembre a eu lieu le repas musical de fin d'année. Pour l'occasion nous avons fêté les anniversaires 80 et 90 ans sans oublier les seniors , une boîte de chocolat leur a été offerte.

Le tirage des rois a eu lieu le samedi 7 janvier avec une chorale comme animation et la projection des voyages réalisés pendant l'année .

A venir :

- Repas de la tête de veau, jeudi 16 février.
- Assemblée Générale, jeudi 23 février.
- Thé dansant, dimanche 29 avril (animation Sandrine Lion).
- Pour le voyage de 8 jours nous irons l'année prochaine à Majorque du 27 mai au 3 juin. Si vous êtes intéressés n'oubliez pas de vous inscrire
- Plusieurs sorties à la journées auront lieu au cours de l'année .

Vous pouvez retrouver le Club sur le site de la mairie de Vaulnaveys-le-Haut.

Renseignements

Roger 04 76 44 79 57
ou 06 79 71 80 92
email bouvier-roger@orange.fr

infos

AVOCAT CONSEIL

Cette permanence gratuite a lieu en Mairie une fois par mois le samedi matin de 8h30 à 11h30.
Prise de rendez-vous au 04.76.89.18.05

ARCHITECTE CONSEIL

Mr Philippe MAURIN reçoit gratuitement les candidats à la construction deux lundis par mois.
Prise de rendez-vous au 04.76.89.18.05

MÉDIATEUR CONCILIEUR DE JUSTICE

Permanence et rendez-vous en Mairie de Vizille – Tél. 04.76.78.99.00 les premiers et troisièmes mardis de chaque mois entre 14h et 17h.

MÉDIBUS

Prochain passage à Vizille, Chemin de la Terrasse (parking du laboratoire d'analyses médicales) les 8 mars 2012, 6 juin 2012, 5 septembre 2012, 5 décembre 2012 de 14h à 16h.

Don du sang

Les prochains dons du sang se dérouleront comme d'habitude à la salle polyvalente de Vaulnaveys-le-Haut de 9h 00 à 11h 30 et de 17h 00 à 19h 45 les lundi 23 avril 2012, 2 juillet 2012, 12 novembre 2012.

LAEP Farandole

7 rue bis E. Blanc – 38420
DOMENE
Tél. 04 76 77 11 22

Ouvert le lundi de 13h 30 à 17h hors vacances scolaires
Il s'agit d'un lieu d'écoute et d'accueil parents/enfants où les familles peuvent venir de façon entièrement anonyme chercher des solutions à leurs difficultés. La seule obligation est de donner la commune de domicile et Vaulnaveys-le-Haut fait partie du secteur de compétence de ce relais.

Inscriptions sur les listes électorales

Nouvel(le) habitant(e), jeunes de 18 ans ou non inscrit(e), pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Pour ce faire, vous devez vous présenter en Mairie, à l'accueil avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile dans la commune (facture d'électricité ou autre).



Fabrication de composteurs en bois

L'association Trièves Compostage & Environnement organise un atelier de fabrication de composteurs en bois.

Cet atelier s'effectuera un samedi après-midi, environ 4 heures, en janvier, février ou mars. La date sera prévue en fonction des participants.



Chaque participant pourra choisir entre deux types de matériaux :

- fabrication de composteur à base de récupération de palettes
- fabrication de composteurs à base de planches de Mélèze

Une participation au frais sera demandée en fonction du composteur fabriqué, 10 euros pour les composteurs en palettes, 50 euros pour ceux en planches.

Pour un souci de gestion de groupe seulement 8 personnes pourront être accueillies. Ce seront donc les personnes qui

répondront les premières qui seront prioritaires.

Si vous êtes intéressé vous pouvez dès à présent nous contacter à l'association Trièves Compostage & Environnement, et nous indiquer quel type de composteur vous voulez fabriquer.



Coordonnées

Place de la Halle 38710 MENS

tél. 04 76 34 74 85

trieves-compostage@hotmail.com

Service Public Régional de la Formation

Service Public Régional de la Formation : ouverture de points d'accueil information dans l'Isère avec des relais infra territoire Initiés par la Région Rhône Alpes, ces points d'accueil ont vocation à donner les premiers repères à toute personne en recherche d'information sur la formation, les métiers et l'emploi, quels que soient son statut, âge ou niveau de formation.

Ce nouveau service, accessible sans rendez-vous, aide les usagers à identifier les ressources disponibles et les guide vers les interlocuteurs susceptibles de les accompagner dans une démarche plus approfondie.

Les points d'accueil délivrent « une information généraliste » sur les métiers, l'orientation, la

formation initiale et continue, les mesures emploi et formation (financements), l'apprentissage, l'emploi et les besoins en recrutement, la validation des acquis de l'expérience, la création d'activité, la mobilité professionnelle et la reconversion, les structures d'accompagnement des parcours professionnels, ainsi que sur les demandes périphériques (logement, déplacement, garde d'enfants, santé, social...).

Il s'agit d'un accueil personnalisé avec la mise à disposition d'une documentation locale et régionale complète et actualisée (papier et web), et l'organisation d'événements en lien avec l'emploi et la formation sur les territoires.

Sur le territoire Alpes Sud Isère, voici la structure qui assure ce nouveau service à partir d'un maillage territorial défini entre les partenaires.



Coordonnées et horaires d'ouverture du point d'accueil de Vizille

Locaux de la Mission Locale,
205, chemin des Mattons

Mardi 9h-12h30 - 13h30-18h

Jeudi 9h-12h - 14h-17h

In memoriam



Alfred DESPRIS
Élu pour la première fois en 1977
et maire de Vaulnaveys-le-Haut
de 1979 à 1995.



Charles PERRIER-MICHON
Élu une première fois le 11 juin
1995, il a été réélu le 17 mars
2001 et désigné adjoint.
Il a été également président
du Syndicat Intercommunal de
Chamrousse et président de la
commission des bâtiments.



Jean-Léo VIGNON
Élu une première fois le 24 mars
1989, il sera réélu le 11 Juin 1995
et le 17 mars 2001.
Lors de ses deux premiers
mandats, il était président de la
commission scolaire.

C'est avec stupeur et tristesse que nous avons appris le 14 décembre dernier le décès de Monsieur Alfred DESPRIS, maire honoraire de Vaulnaveys le Haut. Élu pour la première fois en 1977 et premier magistrat de la commune de 1979 à 1995, il a marqué de son empreinte notre cadre de vie et laisse le souvenir d'un homme de caractère,

exigeant avec lui-même comme avec les autres, mais toujours profondément humain.

2011 est une année bien sombre pour notre collectivité qui a vu en l'espace de quelques mois disparaître avant lui Jean-Léo VIGNON et Charles PERRIER-MICHON. Ce sont en effet là trois hommes d'une grande qualité, dont nous sommes fiers

d'avoir été les amis et qui vont cruellement nous manquer.

Que leurs familles et leurs proches veuillent bien trouver ici l'expression de notre affection et de notre profonde reconnaissance pour tout ce qu'ils ont su apporter à notre commune.

Bibliothèque Pour Tous

Hôpital rhumatologique

Cette bibliothèque fonctionne depuis de nombreuses années au sein de l'hôpital avec une équipe de bénévoles.

Elle propose aux patients un large choix de livres, revues, DVD.

Nous faisons une permanence par semaine, accueillons les lecteurs dans un local et passons avec un chariot de livres dans les chambres.

L'équipe de bénévoles a besoin de vous pour continuer ce service très apprécié des patients et de la direction de l'hôpital.

Si cette activité vous intéresse et si vous êtes disponible le mardi après-midi, venez nous rejoindre. Vous pouvez nous contacter au 06 37 19 79 08.

Le relais postal change de place

Le relais postal qui, depuis 1 an, se trouvait au tabac presse sera désormais tenu par le dépôt de pain qui se situe sur le parking des écoles. En effet, pour diverses raisons, tant personnelles qu'organisationnelles, la propriétaire du «Lutin Vert» a décidé d'abandonner cette activité. Nous souhaitons donc à la «boulangerie» la bienvenue dans cette nouvelle prestation et vous rappelons que les activités du relais postal ne changent pas et qu'il sera donc possible d'effectuer toutes vos opérations aux heures d'ouverture du magasin.



Pour mémoire, les services offerts sont :

- vente de timbres, enveloppes et prêt à poster
- dépôts des objets, y compris recommandés
- retrait des lettres et colis en instance
- expédition et garde du courrier
- retrait en espèces (limité à 150 euros par période de 7 jours) pour les titulaires de CCP et livret A

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons nés en 1996 doivent se faire recenser en Mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et 3 mois. Se munir du livret de famille, de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Association Vivre à domicile en sécurité

TELE ALARME POUR LA VALLEE DU GRESIVAUDAN

Place de l'Agora BP 9

Tél : 04 76 52 09 75

Permanence le mercredi matin de 9h à 12h.

Mail :

vivreadomicilestismier@wanadoo.fr

En cas d'urgence, mieux qu'un appel téléphonique, un simple clic sur votre bracelet ou votre pendentif télé-alarmer, vous mettra en relation, 24h/24, 365 jours par an, avec le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Les pompiers pour-

ront ainsi visionner votre dossier, prévenir votre entourage et intervenir rapidement.

Selon votre situation nous pouvons vous proposer également : détecteur de chutes, boîtiers à clefs et autres services complémentaires.

Dossier à demander auprès du Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) de votre commune ou en téléphonant à la permanence de l'Association (Agora de Saint Ismier) le mercredi matin de 9h à 12h ou par mail.

Site internet

Internauts à vos claviers !

OPERATIONNEL depuis le 10 septembre 2005, le site internet de la commune peine à trouver son public. De nombreux habitants, alors même qu'ils se plaignent parfois de manquer d'information ou de ne pas savoir où la trouver, n'ont pas le réflexe d'aller la chercher sur internet.

Aujourd'hui les internautes sont de plus en plus nombreux et pourtant le nombre d'inscrits à la newsletter n'évolue pas en proportion.

Consciente qu'il y a là un enjeu fort pour le développement de la communication, la municipalité à décider de renforcer le contingent horaire de gestion du site afin de le rendre encore plus réactif et donc plus attractif.

Alors rendez-vous à tous sur www.vaulnaveys-le-haut.fr et n'oubliez pas de vous abonner nombreux à la newsletter

Mission Locale Alpes Sud Isère

La Mission Locale Alpes Sud Isère est destinée à aider les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent conseil, appui et accompagnement personnalisé dans la recherche d'une qualification ou d'un emploi.

Accueil sur rendez-vous du lundi après-midi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

205 Chemin des Mattons – 38220 VIZILLE

Tél. 04.76.78.88.76 ou www.mi-asi.com



Transports et déplacements

Jeudi 17 novembre le Conseil Général organisait en Mairie de Vizille un comité de lignes Transisère concernant les transports en commun du territoire « Oisans, Matheysine, Trièves, Sud Grenoblois ».

Cette rencontre avait pour but de permettre aux élus et usagers de prendre connaissance de l'évolution des services proposés par le Département en terme de transports. Elle avait également pour objectif de faire remonter aux responsables des services et techniciens prestataires transporteurs, en charge de cette compétence au CGI, les remarques, suggestions observations, plaintes de chacun afin d'apporter des corrections pour un meilleur service.

Pour cette 3^e année, il y avait affluence plus qu'à l'habitude et l'ambiance dans la salle était pesante, quelques fois à la limite du débordement tant les griefs étaient nombreux et variés contre la situation actuelle des transports pour nos bassins.

La réunion a débuté par une présentation des modifications apportées aux lignes de transport dans l'agglomération grenobloise principalement liées aux travaux du Tram puis les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée sur les lignes Express, dont la nouvelle ligne Vizille-Grenoble-Voreppe

(61% d'insatisfaits sur le Sud Grenoblois) malgré la fréquence (1 bus toutes les 7 mn).

Le public présent était d'origine très diverse (parents d'élèves des lycées et collèges et leurs représentants, étudiants, retraités, élus, associations d'usagers, voisins des lignes, etc...), tous souhaitaient exprimer leur mécontentement: manque de fréquence à certaines heures, lignes supprimées sans information préalable, horaires décalés ou inadaptés occasionnant des retards en cours ou au travail, bus circulant à vide alors que d'autres sont bondés, tarifs élevés, suppression de la gratuité pour les scolaires en 2012, dégradation des relations avec les chauffeurs,...) certains présentaient une pétition en cours, d'autres un cartable à soulever pour montrer la difficulté d'un collégien à se déplacer à pied lorsque les emplacements des arrêts sont inadaptés.

Beaucoup de plaintes également de Vizillois concernant l'arrêt "provisoire" proposé près de la

caserne des pompiers en remplacement de l'arrêt emblématique place du Château, devant l'office du tourisme que beaucoup regrettent, en attendant la prochaine gare terminus près de la place du marché qui devrait être opérationnelle en mai 2012 (coût 650 000€).

De nombreuses questions également posées sur la navette mise en place par la ville : qui peut l'utiliser ? Possibilités de modification du circuit et des arrêts, manque d'accessibilité aux PMR...fréquentation limitée : 25 usagers/jour.

Gilles Strappazon, notre conseiller général, vice président de la commission transports à la CCSSG et Nicolas Fontaine, directeur du service correspondant au CGI, ont donné quelques explications sur la cause des diverses perturbations et changements opérés ou en réflexion. Ils ont tout d'abord précisé que la compétence Transports du Conseil Général ne porte officiellement que sur les scolaires (650 lignes) et non sur l'ensemble des déplacements et



que malgré tout il y est consacré près de 153M€ (2^e département de France en terme de budget) pour seulement 8M€ de recettes venant de la vente de tickets (1 usager transporté coûte 1 200€/an). L'assemblée départementale a voté à la majorité la suppression de la gratuité pour les élèves à partir de la rentrée 2012, ceci a priori pour une meilleure équité puisque la moitié des 90 000 collégiens paient déjà sur les lignes TAG et la suppression de la règle des 3kms (distance domicile – école). Le règlement actuel ne permet avec la carte scolaire qu'un trajet aller-retour aux seuls horaires d'ouverture et de fermeture officiels de l'établissement. Pour tout autre déplacement, à d'autres horaires ou d'autres jours, l'élève doit se doter à ses frais d'un titre de transport. Ces contraintes ne devraient plus être de mise l'an prochain.

J.-P. Gauthier, maire de Vaulnaveys le Bas, puis M. Odru pour notre commune, ont pris la parole pour rappeler les nombreuses plaintes venant de nos administrés qui voient depuis trois ans leurs doléances non prises en compte par le CGI, un service qui se dégrade avec un manque de bus notoire sur la ligne 6050

entre Vizille et Grenoble via Uriage, notamment en début et fin de journée (ex : 17 cars entre Uriage et Gières pour seulement 6 au départ de Vizille entre 7h et 9h), des horaires inadaptés qui ne permettent pas à un grand nombre d'utiliser les transports en commun pour se rendre au travail, des enfants qui sont sanctionnés pour leurs retards répétés en cours. Il a été rappelé que D. Rambaud, conseiller général vice-président aux transports, présent en 2010, s'était engagé auprès des Maires de St-Martin d'Uriage et des deux Vaulnaveys à les rencontrer pour travailler ensemble sur des propositions d'améliorations, action non réalisée à ce jour. Nous avons également communiqué les résultats de notre enquête transports au CGI qui en a bien pris note...

L'organisation d'Assises sur le thème des déplacements a été proposée et au vu des nombreuses plaintes et manifestations d'insatisfaction recueillies lors de cette rencontre, les représentants du conseil général présents en ont accepté l'idée. G. Strappazon a proposé de prendre en charge cette action dès le printemps avec des groupes de travail de chaque secteur du territoire, rassemblant

élus et représentants d'usagers pour étudier les aménagements possibles.

Aussi, est-il important dès à présent d'utiliser la nouvelle adresse électronique mise en place par la Mairie : transports@vaulnaveys-le-haut.fr, à votre disposition pour vous permettre à tout instant de nous faire part de votre mécontentement, de vos besoins et propositions précises pour vos déplacements. Des usagers volontaires souhaitant être associés aux réunions de travail pourront également se faire connaître.

Précision importante

Suite à cette réunion, les simples corrections d'horaires qui ont pu être étudiées avant le 15 décembre par le Conseil Général seront mises en place à la rentrée de septembre 2012. Pour les demandes plus complexes, rajout de bus, changement d'itinéraire, etc... il est probable, si elle sont acceptées, qu'elles ne seront prises en compte qu'en 2013....

Un SIGU toujours vivant

Profitant de la réforme territoriale, qui par la fusion de communautés ou le regroupement de communes prévoit logiquement la disparition de syndicats devenus obsolètes, la Préfecture, dont chacun sait aujourd'hui que ce dossier l'embarrasse, avait glissé le SIGU dans la longue liste des dissolutions.

Heureusement informés, nous avons alerté tous les membres de la commission départementale chargée d'examiner le schéma préfectoral en leur fournissant un dossier et en leur montrant que cette manœuvre n'avait d'autre but que d'empêcher la procédure d'appel en cours d'aller à son terme.

Ils nous ont parfaitement compris et à l'unanimité, moins une voix, ils se sont prononcés contre l'arbitraire. Le danger est écarté mais on peut logiquement s'interroger sur la volonté de la Préfecture de vouloir interrompre, coûte que coûte, le cours de la justice.

Sans doute est-ce le signe d'un manque de sérénité, pour ne pas dire d'une inquiétude quant à l'issue de la procédure. Nous ne pouvons cependant préjuger du résultat, même si nous

avons là un signe positif. Pour autant, tous les problèmes restent entiers et la réponse de la justice risque de se faire attendre encore longtemps alors que l'orientation de fusion avec la Métro, à laquelle, bien malgré eux, nos voisins de St-Martin d'Uriage, tout comme nous, sont aujourd'hui confrontés, nécessite des positions claires et des réponses rapides.

L'avenir d'Uriage fera partie des débats et nous ne pourrons le défendre valablement que si nous parlons d'une seule voix. Cette voix, nous l'avons. Elle existe toujours, c'est celle du SIGU.

Faisons en sorte que l'intelligence l'emporte, retrouvons les chemins de la raison, redonnons au SIGU force et cohérence. Il est encore temps.

C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que nous pourrons assurer à la station d'Uriage les lendemains qu'elle mérite et qu'elle est, si nous savons valoriser ses atouts, en droit d'espérer.

Janvier

- **21 janvier** : Salon de l'écoconstruction de 10h à 16h salle Emile Zola à Champ sur Drac
- **21 janvier** : Loto (APE)

Février

- **10 février** : Conférence : l'Histoire d'Uriage (Comité des Fêtes)

Mars

- **3 mars** : Loto E.S.V Salle polyvalente à partir de 18h30
- **8 mars** : Médibus
- **17 mars** : Carnaval (APE)
- **18 mars** : ESV Boudin et caillettes dès 9h00 Place de l'Eglise
- **23 mars** : Conférence : l'importance de la nutrition à tous les âges (Comité des fêtes)

Avril

- **23 avril** : Don du sang
- **27 avril** : Vente spécialités portugaises au marché (ESV)
- **28 avril** : Soirée Salsa (APE)

Mai

- **12 mai** : Concours de pétanque Place du Champ Foire à partir de 13h30
- **13 mai** : Foire de mai et Vide grenier (Comité des Fêtes)

Juin

- **6 juin** Médibus
- **16 juin** Feux de la Saint Jean (Comité des Fêtes)
- **21 juin** collecte des encombrants



Directeur de publication : Jérôme Richard

Comité de rédaction : Isabelle Courant, Marine Francillon-Dewald, Bernadette Fège, Claude Gabelle, Patricia Garcia, Anne Garnier, Josie Heinrich-Thibaud, Marc Odru, Charles Paillet, Jean-Yves Porta, Jean Ravet

N° ISSN : 1272-9515

Maquette et mise en page : © polartgraphic.fr

Photos : Jean Ravet / Charles Paillet / Marc Odru / Marc Kossa
Philippe Dehez / Emmanuel Arnould / Philippe Roux www.rxstudio.fr
Paul Engelmann / Fotolia

Impression : Imprimerie des Eaux Claires - papier recyclé

